LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems.

OCTOBRE 1743.

A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majeſté la Reine de Hongrie & de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIII.

Avec Privilege de feu Sa Majeſté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commiſſaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand ſoin de faire paroître ce Journal reguliérement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intereſſant qu'il eſt poſſible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie auſſi d'adreſſer leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a ſeul le fond depuis ſon origine, & qui le vend complet & par mois ſeparés, à un prix raiſonnable.

On trouve auſſi chez ledit Chevalier, outre ſes impreſſions, un fort grand & un fort bel aſſortiment de Livres de tous Païs. Le même débite pluſieurs Journaux Hiſtoriques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres, par le Pere *Niceron, Barnabite*, à preſent 42. vol.: Journal litteraire *imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. *volumes en* 42. *parties, & continué*; Bibliotheque Italique, *ou* Hiſtoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres ſérieuſes & badines ſur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à preſent en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camuſat 1740. *Ce dernier Journal eſt extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes ſeparés. Il en paroît, auſſi-bien que de la* Bibliotheque Italique, *& des Mémoires du* P. Niceron, *un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raiſonnée, qui contient à preſent 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à preſent 45. vol.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matieres du tems.

Octobre 1743.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Littérature.

CEux qui ont une connoiſſance de ce qui s'eſt paſſé depuis environ douze ans dans le Royaume de Maroc, & qui ont vû avec quelque ſatisfaction ce que nos mémoires de ce tems-là leur en ont préſenté, ne ſeront peut-être pas fâchés de trouver ici une récapitulation de ces événemens, dans l'extrait d'un volume in 12. de 294. pages imprimé à Paris ſous le titre de *Rélations de ce qui s'eſt paſſé dans le Royaume de Maroc depuis l'année* 1727. puiſqu'ils y reverront ces Rois avares, cruels, voluptueux, intéreſſés, mieux repréſentés qu'alors.

Ce petit Ouvrage eſt partagé en deux parties. La premiere donne une Hiſtoire générale des Princes, qui depuis le dixiéme ſiécle uſurperent le nom de Calife, & gouvernerent le Royaume de Maroc. Mais ce morceau ſe voyant dans les Hiſtoires générales des Pays du Levant, nous n'en ferons point ici mention. Dans la ſeconde,

ſeconde on rend compte de toutes les révolutions qui ſont arrivées depuis l'année 1727. juſqu'en 1737. & c'eſt là proprement ce qu'on croit devoir raporter, comme s'enſuit.

Le Royaume de Maroc eſt habité par les Arabes, les Noirs, & les Afriquains; ce ſont les Noirs qui gardent le dedans & le dehors Palais du Roi; ils défendent les Places de guerre, ont ſoin de l'Artillerie, & font toute la force de l'Etat.

Muley Iſmaël, frere & ſucceſſeur de Muley Archi, étoit encore ſur le Trône de Maroc, au commencement de l'année 1727. Ce fut un Prince également diſtingué par ſes vertus, & redoutable par ſes vices; une grande ambition, & un vaſte courage lui firent conquérir ſon Royaume ſur ſes neuveux, fils de Muley Archi: une exceſſive cruauté lui en aſſûra la conquête, & la mort ſeule la lui ravit. Il étoit ſobre, ſcrupuleux obſervateur de ſa Loi, fin, adroit, ruſé, voluptueux, avare, emporté; plus que tyran, il dompta la barbarie de ſes Sujets, en ſe montrant plus barbare qu'eux: & plus politique encore que tyran, il leur fit regretter ſa tyrannie après ſa mort.

Tout voluptueux qu'il étoit, il fut toujours attentif aux affaires de l'Etat; il gouverna toujours par lui-même, & ſa conduite ne ſe reſſentit en rien de ſa moleſſe. Il eut juſqu'à huit mille femmes, neuf cens enfans mâles, & trois cens filles: Il ſuccomba enfin à ſes débauches exceſſives; une maladie violente l'emporta le 22 Mars 1727. âgé de quatre-vingts-un ans, après en avoir régné plus de cinquante-quatre. Hamet Deby, fils d'Iſmaël lui ſuccéda.

C'eſt ici proprement, que commence la Rélation de notre Auteur.

Hamet eut pour concurrens deux de ſes freres, Mulley Abdalah, & Mulley Abdemelek. Le premier qui remua, fut Abdalah : mais il réüſſit mal, & ſa révolte ne ſervit qu'à faire éclater la généroſité de ſon frere, qui lui pardonna. Les Alarbes ſe révolterent, mais il les battit, & les ſoûmit.

Affermi ſur le Trône, il voulut connoître l'état de ſes Finances, & s'en fit rendre un compte exact. On trouva dans le Tréſor quatre-vingts-ſix quintaux d'or, deux mille cinq cens quintaux d'argent, quantité de ſelles brodées en or, de fuſils damaſquinés d'or, de ſabres dont les poignées étoient d'or, des poignards ornés de pierreries, & une Couronne peſant ſix cens quintaux d'argent. A ces effets précieux, il joignit les richeſſes qu'il fit venir des Etats qu'il poſſédoit avant la mort de ſon pere, & par une Ordonnance, auſſi injuſte que peu galante, il fit rendre tous les Bijoux d'or, que les huit cens dernieres femmes de ſon pere en avoient reçus, & il les fit porter à ſon Tréſor.

C'étoit moins ſon avarice que ſa paſſion pour les plaiſirs de la table, qu'il cherchoit à contenter : il la porta à des rafinemens & à des excès de volupté, juſqu'alors inconnus. Les mets en uſage chez les Maures, n'avoient plus pour lui qu'un goût émouſſé ; il falloit en inventer de nouveaux, pour picquer ſa délicateſſe, & réveiller ſon appétit. On lui ſervoit pluſieurs Porcelaines remplies d'eau & de lait ; mais on avoit ordre de tourner de ſon côté une coupe pleine de vin, que perſonne ne vit, & qu'il pût boire ſans ſcandale.

Les mouvemens de rébellion commençoient à ſe faire ſentir dans le Royaume : Toûjours occupé de ſes plaiſirs, & noyé dans le vin, Deby ne ſongeoit guéres à rémédier au mal; les troubles & les murmures augmentoient de jour en jour. Abdemeleck ſon frere & ſon rival en profita, mit ſur pied une Armée de ſoixante mille hommes : il ſoûmit toutes les Provinces par où il paſſa, & la Ville même de Maroc ſubit la loi du Vainqueur.

Ces expéditions reveillent Deby de ſon aſſoupiſſement, il prend les armes, il veut commander ſon Armée, les Noirs l'en détournent, il détache un de ſes freres pour faire diverſion, il s'avance trop, il fatigue ſes troupes par des marches forcées, donne bataille, il eſt battu, & réduit à chercher ſon ſalut dans la fuite.

Le Roi piqué de cet échec, leve une Armée de Soixante-dix mille hommes. Il en confie la conduite à un Bacha Général des Noirs, il marche juſqu'à ce qu'il trouve l'ennemi; il le joint, tous mettent le ſabre à la main, les Bataillons des Noirs ouvrent & renverſent les Bataillons du Prince rébelle, preſque toute ſon Armée eſt taillée en piéces, ſon fils, deux de ſes Généraux, & ſes principaux Officiers ſont faits priſonniers; Abdemelek abandonné des ſiens, & livré à ſa mauvaiſe fortune, va ſe cacher dans un déſert, pour ſe dérober à la colére du Vainqueur.

Le Roi fit grace à ſon neveu, mais il tua de ſa main deux Généraux des Rébelles, & fit caſſer la tête à quelques-uns de leurs Officiers.

Il fit encore un exemple de terreur ſur un Bacha du premier rang, il le fit étrangler avec un cordon de ſoye; & pour intimider les Rébelles,

belles, il voulut qu'on promenât ſon corps nud dans toutes les ruës de Miquenés, & qu'un Héraut criât : *Apprenez à craindre Dieu, ſoyez fidéles à vôtre Roi, & ſachez que c'eſt ainſi qu'il punit les traîtres.*

Cet exemple fut détruit par un autre plus fort; ce fut celui de la mauvaiſe conduite du Roi. Il ſavoit que ſa vie molle avoit penſé lui coûter la Couronne & la vie; échappé du péril, il oublioit qu'il l'avoit couru, & il ne ſongeoit qu'il étoit Roi, que quand il étoit à la veille de ne l'être plus. Tout ce qu'il y avoit de Grands dans le Royaume l'abandonna; jamais dépoſition de Prince ne cauſa moins de déſordre, & ne coûta moins de ſang, il ne périt que trois hommes dans cette révolution. Le Roi fut arrêté le 18. Mars 1728. Abdemeleck proclamé Roi, & mis ſur le Trône le 15. Avril de la même année.

On croyoit encore en France Hamet Deby ſur le Trône de Maroc; les Religieux de la Mercy s'étoient flattés que ce Prince leur ſeroit favorable, ils avoient nommé quatre d'entre-eux pour aller en Barbarie, tenter le rachapt des Captifs; Deby lui-même avoit prévenu leur deſſein, il avoit envoyé deux eſclaves de chaque Nation dans leur Pays, pour engager les Princes qui y régnoient à racheter ceux de leurs Sujets qui étoient en eſclavage. Les Sieurs Gautier & Marenne avoient été députés à la Cour de France, ils étoient chargés d'une Lettre du Roi de Maroc pour le Roi, & d'une autre du Bacha Mezaël pour Mr. le Comte de Maurepas : Le détrônement de Deby fit échoüer le projet de la Rédemption. Abdemeleck donna pluſieurs audiences aux RR. PP. il reçut leurs préſens, mais

mais ils furent renvoyés en France, avec une Lettre pour le Roi & une autre pour Mr. le Cardinal de Fleury.

On fait ici l'éloge des RR. Peres de la Mercy, & il ne pouvoit être mieux placé. Leur zéle, leur déſintéreſſement, la ſageſſe de leur conduite, leur courage, leur fermeté, tout doit engager les Fidéles à ſéconder leurs travaux, & s'ils ne peuvent partager leurs peines, ils doivent du moins contribuer au mérite de leurs bonnes œuvres.

On ſe répentit bientôt d'avoir mis Abdemeleck ſur le Trône; ſon avarice & ſa cruauté le rendirent odieux, il favoriſa trop les Alarbes, il ménagea trop peu les Noirs. Ils proteſterent qu'ils le détrôneroient, & ils tinrent parole. Hamet Deby fut remis ſur le Trône, les Alarbes firent de vains efforts pour ſoûtenir Abdemeleck. Il ſe renferma dans Miquenés, Deby l'y pourſuivit, le força de ſe rendre; victorieux il y entra le ſabre à la main, la Ville fut priſe d'aſſaut, & la plûpart des Habitans maſſacrés.

Le vainqueur ne reſta à Miquenés que pour punir les auteurs de la révolte; le Gouverneur de la Ville, le Receveur Général des Impôts, le Tréſorier de la Couronne furent étranglés & cloués aux portes de la Ville. Abdemeleck s'étoit retiré à Fez, il s'y défendit pendant trois mois, mais il fallut capituler, & il fut mis à la diſcrétion de Deby. Ce Prince le fit déſarmer par ſon Capitaine des Gardes, la précaution ne fut pas inutile, on lui trouva un piſtolet & un poignard. *Ce n'eſt donc point aſſez*, lui dit Deby, *de m'avoir ôté la Couronne, tu veux encore m'ôter la vie.* Il ne répondit rien, ſinon, qu'il

qu'il avoit coûtume en tout tems de porter les armes qu'on trouvoit ſur lui.

Deby ne joüit pas long-tems de ſa ſeconde Rayauté : la guerre avoit rallenti ſa paſſion pour le vin, la paix la ralluma, brûlé, conſumé par les liqueurs, il ſuccomba ; mais croyant qu'il ne pouvoit vivre Roi, s'il ne faiſoit mourir ſon Compétiteur à la Couronne, il ordonna qu'on l'étranglât, & Deby mourut lui-même le 22. Mars 1729. ſix jours après cette exécution.

Le Royaume de Maroc n'eſt point héréditaire ; cependant on crut que Mulley Boufer, fils de Deby lui ſuccéderoit ; Lella Cometa, femme artificieuſe & intriguante rompit ſes meſures, & mit la Couronne ſur la tête de Mulley Abdallah ſon fils. Ce Prince par ſes bonnes qualités, parut d'abord digne de régner, mais il changea tout-à-coup, & devint le plus barbare & le plus cruel des hommes ; il ne ſe crut point maître de ſes Sujets, s'il n'en faiſoit autant d'eſclaves. Il fit arrêter Boufer ſon rival & ſon neveu ; la Ville de Fez n'avoit pas voulu le reconnoître, il l'aſſiége, la prend, & en fait raſer les murailles. Son caractére ſe développe, il n'eſt point de cruauté qu'il n'exerce, chaque jour nouveaux ſupplices, nouvelles victimes ; il envoye Mouzagiray, le plus brave & le plus expérimenté de ſes Capitaines, pour réduire un Corps de rébelles : il n'avoit que deux mille cinq cens hommes, il fut obligé de ſe retirer ; cette retraite ne plut pas au Roi, il lui fit trancher la tête, & à tous les Officiers qui l'accompagnoient. Témoin de cette exécution ſanglante, & voyant de la fenêtre de ſon Palais, que celui qui la faiſoit ne s'y prenoit pas bien,

il

il deſcendit, arracha le ſabre de ſes mains, & l'on vit pour la premiere fois un Roi faire l'office de Bourreau de ſon Royaume. Chaque ſemaine avoit ſes ſpectacles d'horreur, il ne s'en paſſoit point qu'il ne fit mourir deux cens de ſes Sujets; il faiſoit cloüer les uns contre les murs, attacher les autres aux portes des Villes; ni la vertu, ni le mérite, ni les liens du ſang, rien ne mettoit des bornes à ſa fureur. La Princeſſe ſa mere penſa plus d'une fois en être la victime. Il vouloit faire mourir Selim Douquéli, Général des Noirs, le ſecret ne fut pas bien gardé, & les Noirs indignés d'avoir un pareil monſtre pour Souverain, en purgerent le Trône, & proclamerent Roi Mulley Aly, frere de Hamet Deby. Ce Prince ne fut pas long-tems ſur le Trône, il n'étoit pas digne d'y monter, une faction ſoûtenuë par les intrigues de Della Corneta, rétablit Abdallah, & le 19. Mai 1736. il remonta ſur le Trône.

Une nouvelle faction proclama Sidy-Mohamet; Selim Douquéli étoit à la tête de ce parti, mais Abdalah le diſſipa, & Selim Douquéli fut la victime de la cruauté de ce Prince; il lui avoit accordé ſa grace, mais il manqua de parole. Les Noirs qui vouloient le ſauver, l'avoient enveloppé de la couverture du Saint de la Moſquée, le Prince la baiſa reſpectueuſement, enſuite il la lui fit ôter, & en même-tems il lui plongea ſa lance dans le ſein: il étrangla lui-même un des enfans de Selim, & fit étrangler les deux autres devant lui.

Un Prince de ce caractére ne devoit pas être deux fois Roi, les Noirs qu'il avoit trompés, le chaſſerent de ſes Etats, & Sidy Mohamet fut proclamé Roi le 19. Octobre 1736. Il étoit frere

frere d'Abdallah, mais il ne lui reſſembloit pas. Il étoit doux, humain, équitable; & il ſe diſtingua les premieres années de ſon régne par ſa bravoure & par ſa vertu.

Les Révérends Peres Récolets profitérent de ces heureuſes circonſtances, & ils racheterent quatre-vingts-dix eſclaves Eſpagnols. Mr. le Comte de Maurepas ſignala ſon zéle, & fit éclater celui du Roi en cette occaſion. Mr. le Marquis d'Antin étoit alors à Cadix, & eut ordre de prendre ſur ſon bord le Pere la Caze, Député de l'Ordre de la Merey. Le Roi donna ſoixante mille livres pour le rachat des Captifs François, cette ſomme fut remiſe à M. d'Antin. Il mit à la voile avec ſon Eſcadre, & ſe rendit à la rade de Salé; Sidy Mohamet ſe prêta favorablement à cette négociation, ſoixante-quinze eſclaves François furent rachetés, & leur rançon fut fixée à quarante-un mille piaſtres Mexiques; le 26. Août Mr. le Marquis d'Antin leva l'Ancre, prit la route de Cadix, & arriva à Toulon, le 9. Octobre 1737. On ne reprochera pas à l'Auteur d'avoir fait trop de réflexions dans cette Hiſtoire, la narration en eſt liée & ſoûtenuë, mais le ſtyle en eſt un peu diffus.

Traité des Sens, par Mr. le Cat, Docteur en Médecine & Maître Chirurgien, Démonſtrateur Royal en Anatomie, &c. à Roüen. Cet Ouvrage n'eſt qu'un volume in 8°. de 523. pages. Mais très-curieux, très-inſtructif, & écrit avec autant d'ordre que d'éloquence. L'Auteur bon Phyſicien, comme il eſt Médecin & Chirurgien habile, préſente par tout une matiere qui fait reſpecter ſes profondes connoiſſances.

Hiſtoire Littéraire de la France, où l'on traite

de

de l'origine & du progrès, de la décadence & du rétabliſſement des Sciences parmi les Gaulois & parmi les François; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque ſiécle; de leurs anciennes Ecoles; de l'établiſſement des Univerſités en France; des principaux Colléges, des Académies des Sciences & des Belles Lettres; des meilleures Bibiliothéques anciennes & modernes: des plus célébres Imprimeries; & de tout ce qui a un raport particulier à la Littérature. Avec les Eloges hiſtoriques des Gaulois & des François, qui s'y ſont fait quelque réputation; le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits; des Rémarques hiſtoriques & critiques ſur les principaux Ouvrages; le Dénombrement des différentes Editions; le tout juſtifié par les Citations des Auteurs originaux.

Cet Ouvrage qui eſt des Religieux Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, eſt préſentement de ſix Tomes in 4°. & le ſixiéme qu'on annonce, comprend le dixiéme ſiécle de l'Egliſe. Il eſt, comme les précédens, imprimé à Paris.

L'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile du Duché de LUXEMBOURG *& Comté de* CHINY *en huit Tomes, grand in quarto* avec figures, s'acheve d'imprimer chez le Sr. Chevalier Imprimeur de ce Journal, qui commencera à la débiter dans le cours du préſent mois d'Octobre. Cet ouvrage ſera complet, avec une Table générale des matieres, une deuxiéme des Chartres qu'on y rapporte, & une troiſiéme des noms propres des Nobles Vaſſaux, Hommes-Liges, ou Gentilshommes des Comtes & Ducs de Luxembourg; rien, par conſéquent, ny manquera.

Le

Le 25. Août l'Académie Françoiſe de *Paris* tint une Aſſemblée publique, dans laquelle elle diſtribua le prix d'éloquence, qui a été remporté par l'Abbé de l'Ecluſe des Loges. Celui de Poëſie a été remis à une autre année, parce qu'aucunes des Piéces qui ont été préſentées à l'Académie, ne lui ont paru dignes d'être couronnée.

ENIGME.

AU mot de cette Enigme on peut parler ainſi,
Impétueux torrent qui cours après toi-même,
Et qui te fuis toi-même auſſi,
Que tu me cauſes de ſouci,
C'eſt ton rapide cours qui fait l'amour extrême
D'un berger fidéle & charmant;
Mais ton rapide cours peut le rendre inconſtant,
Baume divin où réſide la vie,
Quand tu taris elle nous eſt ravie:
Tu fais voler un aigle avec rapidité,
Et marcher la tortuë avec tranquillité.

L'*Homme à cheval* eſt le mot de la derniere Enigme.

AVIS

Aux Souſcripteurs de la nouvelle Edition de l'Hiſtoire de Lorraine.

NOUS avons invité, & nous invitons de nouveau le Public, de nous donner ſes avis ſur tout ce qui peut contribuer à perfectionner la nouvelle Edition de l'Hiſtoire de Lorraine.

Nous ne ſaurions mieux faire connoître le cas que nous faiſons de ces avis, que par l'uſage que nous ſommes réſolus d'en faire.

Pluſieurs perſonnes de bon goût nous ayant témoigné que l'on ſeroit bien aiſe de trouver dans

dans notre Hiſtoire les Têtes des Ducs & des Ducheſſes de Lorraine, telles qu'elles ont été gravées ſous les ordres de S. A. R. LEOPOLD I. par le fameux Saint Urbain le Romain, dont les Ouvrages ſont ſi eſtimés, & recherchés avec tant d'empreſſement par tous les Connoiſſeurs, & qui ne cédent en perfection à aucun autre en ce genre, ni des anciens, ni des modernes, nous ſommes dans la diſpoſition de ſatisfaire en cela le goût & les déſirs des Curieux & des Savans, & de mettre à la tête de la vie de chacun des Ducs, ſon Portrait & celui de la Ducheſſe ſon Epouſe, gravés en Tailles-douces par un des plus habiles du Royaume.

Nous avions compoſé, dans le tems que M. Saint-Urbain travailloit à cet Ouvrage, une Diſſertation, pour montrer que ces Portraits n'étoient point faits d'imagination, mais tirés au naturel, autant qu'il étoit poſſible, ſur leurs Portraits, Médailles, Tombeaux & autres Monumens autentiques : nous en indiquions les ſources, & les ſoins qu'on s'étoit donnés pour les recüeillir, afin de ne pas mêler le certain avec le douteux.

Nous offrons aujourd'hui de donner cette Diſſertation au Public, & de la joindre aux autres que nous avons promis dans le *Proſpectus* de la nouvelle Edition de l'Hiſtoire de Lorraine.

Comme il nous vient encore de tems en tems des Piéces nouvelles, des Chartres, des Médailles, &c. nous ſommes bien aiſes d'informer le Public, que nous donnerons beaucoup plus que nous n'avons promis ; s'il ſouhaite quelque choſe de plus, qui ſoit en notre pouvoir, nous ne négligerons rien, ni pour la perfection de notre Ouvrage, ni pour la ſatisfaction de ceux qui

qui veulent bien s'y intéreſſer. Nous n'aurions pas engagé l'Imprimeur à faire graver, à grands frais, les Portraits des Ducs & des Ducheſſes de Lorraine, ſi l'on pouvoit trouver commodément la belle ſuite des Médailles gravées par le célébre Saint Urbain; mais le débit a tout épuiſé, ce qui les rend extrêmement cheres.

L'Imprimeur n'éxige rien des Souſcripteurs, pour toutes ces augmentations; mais ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront au-delà du prix marqué dans le Projet, vingt livres au cours de France. L'Ouvrage eſt actuellement ſous preſſe. Le premier Volume ſe délivrera dans ſix mois, & les ſuivans de même, de ſix mois à autres. L'Imprimeur ſe flatte que l'on ſera ſatisfait de la beauté du Papier qui eſt, ſans contredit, le meilleur qui ait paru juſqu'à préſent en Lorraine. Il eſpere auſſi que la netteté des caracteres & l'exécution parfaite du tout, lui mériteront l'approbation & les éloges du Public.

On continuëra à recevoir les Souſcriptions de cet Ouvrage, juſqu'à la fin de Decembre de la préſente année.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ITALIE, en PIEMONT, & en SAVOYE depuis le mois dernier.

Rome. C'eſt au mois de Septembre, & non pas au mois d'Août, comme on l'a dit, que le Pape a fixé la grande promotion de Cardinaux, qui rend les cours Catholiques, & le public en général fort attentifs. Elle doit avoir eu lieu le 9. Mais n'ayant pas encore reçu

reçu les liſtes des Prélats & autres qui y ont été compris, nous ne la raporterons que dans nos mémoires de Novembre prochain. Il doit s'être fait auſſi divers changemens importans depuis peu dans les premieres Charges, & déja le Cardinal Aldrovandi qui étoit Datraire, a été nommé Légat de Ravenne, & le Colonel Manfroni remplit l'emploi de Général des Troupes, à la place de Mr. Oddi, qui s'en eſt démis.

I. *Abolition du papier timbré.*

Un Edit dont les peuples reſſentiront les bons effets, fut publié à Rome le 10. Août, & depuis dans toutes les principales Villes de l'Etat Eccléſiaſtique. Par cet Edit le Pape abolit pour toûjours l'uſage du papier timbré; ce qui a commencé de s'effectuer cinq jours après, ſavoir, le 15. Août dans Rome. On ne ſauroit exprimer quels furent les aplaudiſſemens dont les peuples ont accompagné cet événement, & la reconnoiſſance qu'ils en ont témoignée par des acclamations & autres démonſtrations de joye. Mais comme la Chambre Apoſtolique fait une groſſe perte par l'abolition du papier timbré, il eſt à préſumer qu'on lui procurera quelques moyens de s'en dédommager.

II. *Barques Mayorquaines à Civitta-Vecchia.*

Dans le même mois huit grandes Barques & trois Saïques chargées de munitions de guerre pour les Troupes Eſpagnoles dans la Romagne, ſont arrivées à *Civitta-Vecchia*, venans de l'Iſle de Majorque, afin de ſe rendre à *Rimini*, où elles avoient ordre de débarquer. Mais l'exemple de ce qui s'eſt paſſé, il y a peu de tems à Genes, donnant tout ſujet de craindre au Commandant du Port un contre tems de même nature, ſi ces Bâtimens ne remettoient promptement à la voile, il a dépêché au Cardinal

dinal Sécretaire d'Etat, pour lui demander des inſtructions ſur la conduite à garder dans cette affaire. Le Pape tint là-deſſus une Congrégation particuliére de neuf Cardinaux, & la réſolution y fut priſe de ne pas ſouffrir plus long-tems à *Civitta-Vecchia* les Bâtimens qui y ont relâché, afin de ne point ſe broüiller avec les Anglois; ce qui ayant été communiqué au Cardinal Aquaviva, chargé des affaires d'Eſpagne auprès du St. Siége, il envoya un Exprès au Commandant Eſpagnol, pour lui dire qu'il allât débarquer ſon Artillerie & ſes munitions ſur la côte dans un endroit convenable, & ce Commandant l'a fait à trois miles de *Civitta-Vecchia*, où le Cardinal a envoyé de *Rome* un grand nombre de chariots & de charettes pour charger le tout, & le conduire à l'Armée Eſpagnole auprès de *Rimini*.

Les quarantaines au ſujet du mal contagieux & les défenſes publiées, continuent à s'obſerver dans l'Etat Eccléſiaſtique, & dans toute l'Italie ſur le pied que nous l'avons annoncé le mois paſſé, quoique ce mal ait autant que ceſſé dans *Meſſine* & les environs où il a fait un ſi grand ravage; mais il s'eſt communiqué en *Calabre*, d'où l'on mande que diverſes perſonnes en ſont mortes, & qu'il y eſt préſentement fort ralenti.

Tous les avis qu'on a reçus depuis un mois du Royaume de Naples n'ont toûjours fait mention que de ce mal & de ſa diminution, ſans autre annonce, ſi ce n'eſt que comme les Anglois continuent à croiſer dans les mers de ce Royaume, le Gouvernement pourvoit de plus en plus les Châteaux de Naples de munitions de guerre & d'artillerie. Ces avis portent auſſi qu'on a raſſemblé un corps de ſix mille

hommes ſous *Capoüe*, & qu'on y en attend encore 6000. autres : Qu'on pourvoit pareillement à la ſureté des Villes ſituées ſur la Mer Adriatique.

III. *Armées de Lombardie.*

Lombardie. L'Armée Eſpagnole, ſous les ordres du Duc de Modene, n'eſt point décampée des environs de *Rimini*; ſes quartiers y ſont toûjours les mêmes, & 4000. habitans des montagnes de la *Graffignana*, Sujets de ce Prince, qui ont pris les armes, ſont venus la joindre. Cette Armée, qui s'eſt très-bien refaite depuis l'action de *Campo-Santo*, a pour le moins 17. mille combattans, qui font ſa force. Celle de la Reine de Hongrie, encore commandée par le Comte de Traun, continuë à reſter dans le *Modenois*, quoique renforcée de divers corps de Troupes qu'elle a reçus d'Allemagne. Mais l'une & l'autre faiſoient au commencement de Septembre des mouvemens, dont on peut enfin aſſurer une marche prochaine; & on a lieu de croire qu'elles ſe porteront en *Toſcane*; les diſpoſitions de la part du Duc de Modene le font penſer, & il ſemble qu'il n'attende à cet effet que l'arrivée de l'artillerie & des munitions de guerre arrivées depuis peu à *Civitta-Vecchia*. Auſſi les Troupes qui ſont ſur la frontiere de ce Duché viennent d'être renforcées, à la réquiſition du Général Traun, d'un détachement de ſix cens hommes du Régiment de Pandolfini, qui a ordre de s'établir à *Borgo S. Laurenzo* : Et comme les Troupes Autrichiennes qui ſont ſous ſes ordres ne manqueront pas de paſſer auſſi en *Toſcane*, ſi les Eſpagnols veulent y faire une invaſion, on s'attend qu'il les poſtera inceſſamment à portée d'exécuter ſon deſſein.

Genes. L'Artillerie Eſpagnole arrivée dans ce Port au commencement de Juin, & dont nous avons

avons parlé dans nos deux derniers Journaux, doit être actuellement tranſportée à *San Bonifacio* en Corſe, pour y reſter tout le tems de la guerre entre l'*Eſpagne* & l'*Angleterre*, en vertu de la Convention raportée à ce ſujet le mois paſſé; elle n'a pas ainſi été miſe en dépôt dans l'Arſenal de Genes, ſuivant ce qui en a été raporté dans la même Convention. Ce ſont des Tartanes de la République qui ont dû faire ce tranſport, ſous le convoi de deux Vaiſſeaux de guerre Anglois que l'Amiral Matthews a laiſſés à ce ſujet dans le Port à ſon départ.

IV. *Affaires de Corſe.*

L'accommodement avec les Corſes eſt arrêté, conclu & ſigné, Mr. Giuſtiniani, Commiſſaire en Corſe, ayant eu ordre de leur paſſer tout ce qu'ils ont demandé dans leur mémoire que nous avons raporté dans nôtre dernier Journal; cependant le Sénat tenant encore des conſeils ſur les affaires de cette Iſle, cela manifeſte qu'elles ne ſont pas bien fixées: D'autant plus que les mécontens demandent de nouveaux avantages.

PIE'MONT. SAVOYE.

LEs Troupes du Roi en *Piémont* ſont partagées en quatre Corps, qui ſont commandés par le Marquis d'Aix, le Marquis de Suze, le Comte de Schullenbourg, & le Comte de Lornay. Le quartier général eſt fixé à *Berge* auprès de *Saluzes* où le Roi fait état de prendre ſon logement dans le Palais de l'Evêque. La Cavalerie campe dans la plaine, & l'Infanterie ſe poſte dans les valées de *Vraita* auprès du Château *Dauphin*.

Quoique ces divers corps forment une Armée aſſez nombreuſe, S. M. n'a pas laiſſé d'en-

voyer demander 5. mille Autrichiens au Général Traun, afin d'être plus en état de faire tête aux Eſpagnols, qui comptent toûjours de tenter le paſſage des Alpes; mais ce Général lui a fait réponſe, que quelque déſir qu'il eut de condeſcendre à ce que S. M. ſouhaitoit, il lui étoit impoſſible de dégarnir ſes poſtes dans la conjoncture préſente. Le Roi s'en eſt tenu à cette réponſe; & quelques jours après on lui a fait de nouvelles propoſitions d'accommodement de la part du Roi d'Eſpagne, mais qui n'ont pas plus produit que toutes les autres faites juſques-là dans le même goût, peut être à cauſe que dans ces circonſtances deux Couriers de *Vienne* arriverent à *Turin*, ſur les dépêches deſquels Mr. de Villettes Miniſtre d'Angleterre, & celui de la Reine de Hongrie eurent chacun une audience particuliere de S. M. Le premier de ces Miniſtres lui remit un Mémoire concernant l'état préſent des affaires dans l'Empire, & les vûës dans leſquelles le Roi de la Grande-Bretagne a réſolu de faire agir ſes Troupes conjointement avec celles de la Reine de Hongrie. Le Comte de Seneſterre, Ambaſſadeur de France, a eu auſſi dans le même-tems une audience particuliere du Roi au ſujet des raiſons qui ont déterminé le Roi Très-Chrêtien ſon Maître à faire avancer des Troupes vers la *Savoye*.

V. *Mouvemens de l'Armée Eſpagnole.*

Savoye. Les Troupes de France qui marchoient vers ce Duché au nombre de dix mille hommes commandés par Mr. de Marcieux, Lieutenant-Général joignirent le 22. Août l'Armée Eſpagnole, qui s'étoit raſſemblée auprès de *Montmélian*, & le vingt-cinq ils prirent la cocarde blanche. L'Infant Don Philippe qui n'attendoit que cette jonction, donna l'ordre d'abord

d'abord, que tout ſe tint prêt à décamper, & le 26. toute l'Armée ſe mit effectivement en marche pour ſe rendre par *Grenoble* & *Cap* à *Guilleſter*, où 38. piéces de canon l'attendoient, afin de tenter le paſſage des *Alpes* par la vallée de *Monchara*. La Cavalerie Eſpagnole défila le 29. par *Grenoble*. Un projet qu'on voulut préalablement exécuter, n'avoit eu aucun ſuccès. Le Marquis de Caſtelar Lieutenant-Général de leur Armée, accompagné de deux Maréchaux de Camp & de deux Brigadiers, s'étoit avancé avec vingt Compagnies de Grenadiers & autant de Compagnies de Volontaires, dans les défilés qui conduiſent au Mont *Cenis* : A ſon aproche un Détachement de Vaudois trop foible pour réſiſter à l'ennemi, prit le parti de ſe retirer ; les Eſpagnols ont là-deſſus continué leur marche en deſcendant le Mont *Cenis* juſqu'au poſte d'*Arpon*, qui étoit gardé par un Détachement de 600. hommes de Troupes Suiſſes, ſous les ordres d'un Lieutenant-Colonel ; mais cet Officier ayant fait une défenſe aſſez belle, fit échoüer le deſſein des Eſpagnols, en parvenant à donner le tems à quelques Troupes qui étoient dans le voiſinage, de venir le joindre.

Quant au ſéjour des Eſpagnols en Savoye, il a été des plus onéreux à ce Duché ; outre ce que nous avons montré juſqu'ici de la maniere dont les habitans ont eu à en ſouffrir, on leur a impoſé encore une contribution extraordinaire d'un million 700. mille livres pour le logement & l'uſtencile des Troupes qui étoient en campagne. L'Intendant de l'Armée a fait de plus avec les Sindics & les Communautés du Pays une Convention en vertu de laquelle tous les habitans de l'un & de l'autre

Sexe, depuis l'âge de ſept ans ont été taxés à payer une rétribution par tête; ſavoir, la Nobleſſe 25. ſols, les Bourgeois 20. ſols, les Marchands 15. & les Payſans, de même que les Domeſtiques, chacun 10. ſols. L'Intendant a auſſi fait publier diverſes Ordonnances, par leſquelles on voit le pouvoir que les Eſpagnols ont continué à exercer dans le Duché; & le Marquis de la Mina fait faire depuis peu des exécutions militaires dans quelques Villages qui avoient refuſé de payer la capitation dont nous venons de faire mention.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. *Meſures priſes quant à la guerre.*

LEs meſures ſont tellement priſes dès-à-préſent de tous côtés, pour ſe tenir cette année ſur la défenſive, & agir hoſtilement la campagne prochaine, au cas qu'on en vienne à une rupture ouverte avec la Cour de Vienne, & celles qui lui ſont alliées, qu'il ſemble que rien ne doive plus y être ajouté; & ces meſures auroient de quoi étonner toute l'Europe, ſi on pouvoit ignorer les grandes reſſources de la Couronne. Ce qui eſt donc réſolu quant aux nombreuſes Eſcadres & aux diverſes & formidables Armées que le Roi ſe propoſe d'avoir ſur pied au Printems prochain, la guerre étant inévitable, doit s'exécuter, ſuivant ce qui a été réglé juſqu'ici dans le Conſeil à ce ſujet. Déja la Milice eſt tirée non ſeulement dans l'étenduë de l'Intendance de Paris, mais auſſi dans toutes les autres du Royaume, & il n'y a que celle ſur la Livrée qui reſte fixée au mois de

de Novembre prochain. Pour ce qui eſt de la Ville de *Paris*, il a été décidé qu'elle n'y tirera pas cette année, mais que les Corps & Communautés ſeront taxés chacun en particulier, & du produit de la taxe on levera de bonnes recruës; ce qui ſe pratique. Pluſieurs Officiers de l'Armée, appellée l'Armée de Baviere, dont pluſieurs ont eu des congés, ſont également occupés à la levée de recruës en divers endroits, de même que ceux qui reſtent en garniſon dans la Ville de *Paris*. On travaille au ſurplus à l'augmentation des dix hommes par compagnie de Dragons, ordonnée par le Roi; à augmenter d'un Bataillon les Régimens de Picardie, Champagne, Auvergne & celui de Mgr. le Dauphin; & enfin à exécuter la teneur des nouvelles Ordonnances émanées ſur ce qui concerne les forces de terre & de mer, & ſur les affaires de la conjoncture préſente; de ſorte qu'on ſe flatte qu'avec ce qu'on aura le tems de mettre cet hiver en œuvre, tous les grands projets du Miniſtére s'accompliront, & qu'on ſe portera en même-tems à les exécuter de toutes parts, d'abord que la ſaiſon redeviendra propre pour cela. En attendant, tous les Colonels dont les Régimens vont en *Provence*, en *Languedoc* & en *Dauphiné*, ſe rendent à leur département, enſuite d'un ordre du Roi; & les Gouverneurs des Places frontieres ſur la *Moſelle*, la *Sarre*, la *Meuſe* & en *Alſace*, ſe trouvent par tout à leurs Gouvernemens, ſelon un pareil ordre, leur préſence y étant jugée d'autant plus néceſſaire, que la Cour a trouvé à propos d'avoir des Camps volans, qui ſont déja formés en divers endroits ſur ces rivieres, de même qu'à *Montmédy*, & près de *Longwy*, le tout d'une

partie

partie de l'Armée de Baviere. Le plus conſidérable de ces Camps étoit aux mois d'Août & Septembre près de *Sedan*, aux ordres du Duc d'Harcourt. *Thionville* & toutes les Places dont nous faiſons mention ont été pourvûës de munitions de guerre & de bouche pour un an au moins, & miſes dans un bon état de défenſe. On a pris d'ailleurs des meſures propres à garantir le Pays par ces divers Camps, des courſes des Huſſars Autrichiens, dont quelques Détachemens du Corps que commande le Général Mentzel, ont paru ſur la fin d'Août vers *Sarreloüis*, & dans le *Luxembourg*, mais qui ont depuis rejoint l'Armée des Alliés ſur le *Rhin*, après avoir répandu un Manifeſte guerrier dans le Plat-Pays des trois Evêchés, & de la Lorraine, & dont le but étoit la contribution. Ce Manifeſte eſt datté de *Traerbach* le 20. d'Août & ſigné du Général Mentzel.

II. *Ordonnance concernant les Vaiſſeaux Armateurs.*

Mais Revenons à la Cour. Il y a été décidé de permettre aux Armateurs des divers Ports du Royaume d'armer, & de ſe tenir prêts à mettre à la voile au premier commandement. Le Roi a ſigné toutes les commiſſions dont ils ſeront munis, mais on ne les délivrera que dans des circonſtances qui n'exiſtent pas encore. Il y a eu une Ordonnance à ce ſujet, qui contient ce qui ſuit.

LOUIS *par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir, ſalut. Dans les différens objets qui occupent les ſoins & l'attention que nous donnons continuellement à tout ce qui peut contribuer au progrès du Commerce & de la Navigation de nos Sujets, Nous avons remarqué que les armemens particuliers qu'ils*

font

ſont en tems de guerre, méritent une protection particuliere; & quoique nous perſéverions dans le deſſein où nous avons toûjours été d'éviter autant qu'il nous ſera poſſible les occaſions de faire uſage de ces ſortes d'armemens, il nous a paru convenable de prendre dès à-préſent des meſures pour exciter nos Sujets à les multiplier dans les cas où nous ſerons obligés de les autoriſer. Nous nous propoſons à cet effet de faire examiner les Ordonnances, Arrêts & Réglemens qui ont été rendus juſqu'à-préſent ſur cette matiere, afin de ſimplifier les procédures, d'en diminuer les fraix, & de mettre ceux de nos Sujets qui feront de pareils armemens, en état de profiter le plus promptement que faire ſe pourra du fruit des dépenſes qu'ils feront, & des riſques auſquels ils s'expoſeront. Mais nôtre très-cher & très-amé Couſin le Duc de Penthievre, Amiral de France, inſtruit de nos vûës à cet égard, & voulant y concourir, nous auroit répreſenté qu'un des meilleurs moyens d'exciter les Armateurs, pourroit être de réduire le droit du dixiéme attribué à la Charge d'Amiral ſur les priſes faites a la Mer; & pour nous donner une nouvelle preuve de ſon attachement à notre ſervice & de ſon zéle pour le bien de l'Etat, il nous auroit offert de ſe contenter à l'avenir de percevoir ſon dixiéme ſur le bénéfice nud de ces priſes, au lieu de le prendre ſur leur produit total & ſans autre déduction que des fraix du déchargement & de la garde des Vaiſſeaux & Marchandiſes.

A ces cauſes & autres à ce nous mouvans, de l'avis de nôtre Conſeil, & de nôtre ſcience, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons par le préſent Edit perpétuel & irrévocable, dit, ſtatué & ordonné, diſons, ſtatuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit.

Art. I.

Art. I. *Nous maintenons, gardons, & entant que beſoin, confirmons nôtre-cher & très amé Couſin le Duc de Penthievre & ſes Succeſſeurs en la Charge d'Amiral de France dans la poſſeſſion & joüiſſance du droit attribué à ladite Charge du dixiéme ſur les priſes & conquêtes faites à la Mer.*

II. *Ordonnons néanmoins, en agréant, acceptant & approuvant l'offre de nôtredit Couſin, que ledit droit ne pourra être pris à l'avenir, ni par lui, ni par ſes ſucceſſeurs en ladite Charge, que ſur le bénéfice net revenant aux Armateurs.*

III. *Voulons à cet effet qu'avant le partage des priſes il ſoit prélevé la ſomme à laquelle ſe trouveront monter non ſeulement les fraix de juſtice, & généralement toutes les dépenſes de l'armement, & qu'après la diſtraction ci deſſus, le dixiéme des priſes ſoit délivré à l'Amiral ſur le reſtant, lequel ſera enſuite partagé aux Equipages & aux Intéreſſés conformément aux conditions de leur Société.*

IV. *N'entendons que ſous prétexte que l'Amiral ne pourra prendre ſon dixiéme que déduction faite de toutes les dépenſes concernant leſdits Armemens & ſur le benéfice net des priſes, il puiſſe être tenu de contribuer auſdites dépenſes, lorſque le produit des priſes ne ſe trouvera pas ſuffiſant pour y ſatisfaire, ni dans aucun autre cas.*

V. *N'entendons pareillement que dans la liquidation des priſes qui ſeront faites par nos Vaiſſeaux & Galeres armées pour nôtre compte, toutes les dépenſes ſoient prélevées avant le dixiéme de l'Amiral; & voulons que ledit dixiéme lui ſoit délivré ſur ce qui reſtera du produit deſdites priſes, déduction faite ſeulement des fraix de décharge-ment, de garde & de juſtice, y compris ceux de la vente & le dixiéme des Equipages, lequel ſera également prélevé avant celui de l'Amiral.*

Comme

Comme le Roi a remis aux Armateurs les droits raportés dans cette Ordonnance, Sa Maj. pour en dédommager le Duc de Penthievre, outre ce qu'elle lui accorde, lui fait une penſion de 150. mille livres juſqu'à la fin de la guerre.

On comptoit de voir émaner auſſi un ordre de la Cour pour faire eſcadronner les Maréchauſſées du Royaume, mais il n'y a gueres d'aparence qu'il ait lieu; car ce ne ſeroit pas par-là qu'arriveroit une grande augmentation dans les Armées, toutes les Compagnies de ces Maréchauſſées n'étant qu'au nombre de trente-une, leſquelles forment 571. Brigades: Et ces Brigades n'ont en tout que 147. Officiers & 1925. Cavaliers, y compris les Exemts, les Brigadiers & les Sous-Brigadiers.

III. *Reſſource dans la Compagnie des Indes & les Fermiers Généraux.*

Par un autre ordre le Roi a deſſein de prendre tous les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, à l'exception de huit; ce qui augmenteroit ſes Flottes de quatre Vaiſſeaux percés pour 70. canons, de ſix percés pour 60. canons, de quatre qui le ſont pour 20. à 25. canons, ſans pluſieurs autres Bâtimens. Mais la Compagnie des Indes ayant offert à Sa Maj. de groſſes ſommes pour être exempte de lâcher ſes Vaiſſeaux, dont elle a repréſenté qu'elle avoit un extrême beſoin; ceci n'a ſervi qu'à faire diminuer le nombre qu'elle fournira. Cette Compagnie a auſſi propoſé au Conſeil de prendre les Fermes générales, & de les porter à cent & un millions, au lieu de 91. qu'on en paye à préſent, ce qui produiroit dix millions d'augmentation. Les Fermiers Généraux demandent d'être préferés, ayant offert la même augmentation,

tation, & de plus chacun un prêt de cinq cens mille livres, qui leur ſeroit rendu ſans intérêt la derniere année d'un nouveau Bail, au plan duquel Mr. le Contrôleur Général des Finances travaille. Telles ſont les nouvelles reſſources de la Couronne pour ſoûtenir les dépenſes auſquelles elle eſt engagée : Et par tant d'arrangemens elle compte que les affaires prendront l'année prochaine une face plus favorable qu'elles n'ont montrée juſqu'à préſent. On eſt en attendant fort attentif ſur ce qui arrivera en *Alſace*, où l'Armée de la Reine de Hongrie, aux ordres du Prince Charles de Lorraine, a deſſein de paſſer : Car dès qu'on eut avis que cette Armée étoit arrivée dans le *Briſgau*, le Maréchal de Coigni parti pour la *Haute-Alſace*, où il a pris le commandement du Corps de trente mille hommes que commandoit le Comte de Saxe ; & ce Corps forme actuellement une bonne Armée, ayant été augmenté de dix-huit Bataillons & de trente-ſix Eſcadrons.

IV. *Changemens ſur le commandement des Armées.*

Mais ſelon un changement fait à la Cour au commencement de Septembre, le Comte de Saxe continuëra à commander dans la *Haute-Alſace*, le Maréchal de Coigni prendra le commandement de l'Armée du Maréchal de Noailles, & ce dernier reviendra à la Cour occuper ſa place au Conſeil, le Roi ne voulant rien déterminer ſur les opérations de la campagne prochaine, ſans l'avoir préalablement conſulté. Selon le même changement le Maréchal de Maillebois ne commandera pas le Corps de troupes deſtiné pour l'*Italie* ; & ſi l'on eſt obligé d'en aſſembler un en *Franche-Comté*, le Maréchal de Belleiſle doit l'avoir ſous ſes ordres.

On

On ne parle pas d'avoir un Corps de troupes en *Flandres*, la néceſſité ſemble ne le pas demander encore, puiſqu'on en a retiré au contraire dix hommes par Compagnie de Milices, qui ſont allés renforcer l'Armée du *Rhin*; on a fait néanmoins partir ſur la fin d'Août & le commencement de Septembre quantité de piéces de canon & de munitions de guerre pour cette Province, tirées de l'Arſenal de *Paris*; on en envoye une partie à *Dunkerque*, où l'on continuë à travailler à des Batteries, à des Lignes, & à des retranchemens, ſans qu'il ſemble qu'on s'inquiéte ſi ces ouvrages font crier l'Angleterre. Voici ce qui en étoit déja au mois d'Août.

V. *Ouvrages faits à Dunkerque.*

A l'Eſt du Port on travailloit à agrandir une des trois Batteries conſtruites il y a trois ans, leſquelles ont communication enſemble par un pont de bois. Il y en a deux qui ſont garnies de dix piéces de canon, & une de quinze, tous canons de 24. livres de bâle. On a établi entre ces Batteries & les Dunes, au milieu de d'*Eſtran*, une nouvelle Batterie, qui communique avec les trois premieres. Celle-ci commande tout l'*Eſtran*, dont le terrein eſt garni de chevaux de friſe. Les lignes ou retranchemens qu'on a formées l'année derniere, ſont gardées par des détachemens de la Garniſon. Mais comme elles ſont à la diſtance d'une demie lieuë environ de la Ville, & qu'étant forcées il n'y auroit plus de défenſe de ce côté-là, on formoit attenant la Ville-Baſſe, une autre ligne, revêtuë d'un avant-foſſé très-large. Elle commence au canal de *Bergue*, d'où elle vient joindre le Canal de *Furnes*, & continuë par les Glacis, juſqu'à cent pas des Cazernes, en ſe terminant aux Dunes, proche de la nouvelle Batterie

Batterie qui eſt à l'Eſt du Port. Trois mille hommes étoient employés à cet ouvrage, qui s'achevoit. Le tout doit être actuellement garni de canons. La Garniſon de *Dunkerque*, y compris les détachemens, étoit de dix Bataillons, ſavoir, trois du Régiment de Monaco, deux de celui de Gondrin, un de Soiſſonnois & quatre Bataillons Suiſſes. Le Régiment Dauphin y eſt auſſi; il eſt venu de *Prague*, & on l'a entiérement recruté & remonté. On a habillé les Milices que le Roi a fait lever à *Dunkerque*, & le Bailly de Givry qui commande les Troupes, leur a fait diſtribuer leurs armes & leurs Drapeaux.

Ce détail a déja paru dans les nouvelles publiques, nous n'avons cependant pas cru devoir nous diſpenſer de le raporter auſſi. Car tout ce qui regarde *Dunkerque*, paroit, dans la conjoncture préſente, donner aſſez d'attention au public; puiſqu'on ſait que c'eſt en accordant à l'Angleterre ſous le régne de la Reine Anne, la démolition des ouvrages dont le Port & les environs de cette Place étoient revêtus, que la France a obtenu alors une Paix, qui lui étoit refuſée, à moins de paſſer par d'autres conditions très dures; mais qui étoient telles, que les avantages que ſes ennemis avoient remportés ſur elle, pouvoient exiger.

VI. *Emplois.* Le Marquis d'Epinay, Lieutenant-Général, Inſpecteur de Cavalerie & nouveau Commandant de l'Alſace, a été créé au mois d'Août Maréchal de France. Le Roi a conferé auſſi au Marquis de Savine, Lieutenant-Général, le Gouvernement de *Bergues*, qu'avoit feu le Maréchal de Puyſegur, & a nommé le Comte d'Eſtrées Inſpecteur Général de la Cavalerie légere.

legere. La direction de cette Cavalerie qu'avoit le Marquis de Savines eſt ſupprimée.

Toute la Ville de *Strasbourg* fut le 18. Août dans une allarme extraordinaire. Le feu y prit vers les huit heures & demie du ſoir, de pluſieurs côtés à la fois, au grand magazin de fourages qui eſt ſur l'Eſplanade; tous les moyens poſſibles furent mis en uſage pendant deux heures pour l'éteindre, mais envain; le magazin a été entiérement réduit en cendres. On a fait depuis des perquiſitions pour découvrir ſi le feu y avoit été mis à deſſein, & on a empriſonné quelques perſonnes qu'on croit pouvoir ſoupçonner.

VII. *Incendie à Strasbourg.*

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ESPAGNE depuis le mois dernier.

Espagne. L'occupation que l'Angleterre donne à ſes forces en Allemagne, le peu de progrès de celles qu'elle a employées dans l'Amérique contre les colonies de la Couronne, & ce qu'eſt obligé d'obſerver l'Amiral Anglois Matthews dans la Méditerranée, ſoit pour que ſes Vaiſſeaux ne ſoient point ſurpris par les Armateurs Eſpagnols, ſoit pour ne point voir contre lui, au moment que peut-être il s'y attendoit le moins, l'Eſcadre du Roi renfermée juſqu'à préſent au Port de *Toulon* avec celle de France; tout cela fait qu'on ne ſe reſſent preſque plus ni dans le Royaume ni aux Indes d'une guerre qu'elle a déclarée à l'Eſpagne: Elle attend, vraiſemblablement, que les affaires ſoient mieux décidées qu'elles ne le ſont encore

vers

vers le *Rhin*; cependant les priſes Angloiſes continuent, & on n'entend point qu'il ſe commette depuis long-tems rien dans le nouveau monde par l'offenſive, qui porte quelque préjudice aux Sujets du Roi; la Cour ayant pris d'ailleurs, dès le commencement des hoſtilités de la Grande-Bretagne, la réſolution de n'y être que ſur la défenſive, il ne s'y paſſe rien par conſéquent de remarquable.

I. *Entrepriſe des Anglois contre l'une des Canaries.*

Mais une entrepriſe n'a point laiſſé de ſe faire contre le Port de la *Gomera*, dans l'Iſle de ce nom, une des Canaries, & contre la Ville principale de cette Iſle & ſes Châteaux, par deux Vaiſſeaux de guerre Anglois & un Pacquebot de 24. piéces de canon, conduits par le Capitaine Charles Wyndham, Commandant en Chef de l'Eſcadre de l'Armée navale du Roi de la Grande-Bretagne, qui ſont les titres ſous leſquels ce Capitaine s'eſt annoncé dans un billet adreſſé au Gouverneur de la *Gomera*, comme on le verra, après que nous aurons entamé la rélation que voici de ſon entrepriſe, telle qu'elle eſt venuë en Cour, & qu'elle a été publiée.

Ce fut le 30. May que ce Capitaine s'approcha du Port de la *Gomera* avec ſes trois Navires, qui lâcherent d'abord pluſieurs bordées de canon pour y entrer. Ils firent la même choſe le lendemain vers les deux heures après-midi, en arborant Pavillon François. Le Fort de *Buenpaſſo* tira un coup de canon pour leur faire ſigne d'envoyer une chaloupe à terre: Alors ils arborerent Pavillon Anglois, & vinrent jetter l'ancre dans le Port. Les deux Forts de *Buenpaſſo* & le *Principal*, à la vûë d'une pareille manœuvre, commencerent à faire feu ſur ces Vaiſſeaux,

Vaiſſeaux, & les Compagnies de Milices qui étoient accoutuës ſur le premier avis donné par les Sentinelles, furent rangées derriere un parapet de maçonnerie, proche de la plage du Port : Les Vaiſſeaux Anglois pointerent auſſitôt leur Artillerie contre la Ville & les deux Forts, leſquels continuerent de leur côté à faire feu juſqu'à la nuit ſans interruption, mais ſans qu'ils pûrent cauſer de grands dommages à leur ennemi. Les Anglois firent joüer le 1. Juin avec la même vigueur, toute leur Artillerie depuis ſix heures du matin juſqu'à dix. Leur Commandant envoya alors dans une Chaloupe, à celui de la *Gomera*, un habitant de l'Iſle de *Fer* qui avoit été pris deux jours auparavant avec d'autres paſſagers dans une Barque, un Billet écrit en Eſpagnol & en Anglois, & dont voici la traduction.

CHARLES WYNDHAM, par la grace de Dieu, Capitaine & Commandant en chef de l'Eſcadre de l'Armée Navale du Roi de la Grande-Bretagne.

MOI, *Seigneur Commandant des trois Navires de guerre de Sa Majeſté Britannique, demande au Seigneur Gouverneur de la* Gomera, *la poſſeſſion des deux Forts qui ont tiré des coups de canon ſur nous pendant l'eſpace de 24. heures; ſinon je les renverſerai avec tout mon monde & mon artillerie, à ma ſatisfaction. Le Seigneur Gouverneur, dans la ſuppoſition que je fais, qu'il accepte ma propoſition, enverra pour l'uſage des trois Navires de guerre, cinquante pipes du meilleur vin, & la permiſſion à ſon monde de fournir l'Eſcadre des proviſions néceſſaires, leſquelles je m'engage de*

payer conformément à la coutume du Pays. Si ledit Seigneur eſt content de la propoſition que je lui fais en ma qualité de Seigneur Commandant, il expédiera une Chaloupe avec le drapeau blanc, ſelon l'uſage de la guerre, pour marque d'une ſuſpenſion d'armes. En vertu de ce que deſſus ledit Seigneur Commandant de Sa Maj. Brit. attend réponſe dans l'eſpace d'une heure. Faute de quoi il enverra à terre toutes ſes troupes de marine, & encore plus de monde de ſes forces, pour mettre le feu à la Ville & à ſes Châteaux. D'ici le 31. Mai 1743. Etoit ſigné, CHARLES WYNDHAM.

A ce compliment peu proportionné à l'humeur Eſpagnole, le Commandant de la *Gomera* répondit ſur le champ ce qui ſuit, au bas du billet même, qu'il envoya au Capitaine Wyndham.

DIEGO BUENO, *Catholique Romain, Commandant de cette Iſle, baiſe les mains au Seigneur Commandant Charles Wyndham, & répond à ſes propoſitions : Que pour ma Patrie, pour ma Loi & pour mon Roi, je perdrai la vie, & qu'ainſi le plus fort ſera le victorieux. Dieu vous garde. Le premier Juin* 1743. Etoit ſigné, DIEGO-BUENO.

Le Commandant des Vaiſſeaux Anglois ayant reçu cette réponſe, fit préparer neuf Barques ou Chaloupes remplies de monde, & donna ſes ordres pour les faire débarquer ; ce qui ne déconcerta point les Milices, mais augmenta au contraire leur courage. Le feu recommençant de part & d'autre, dura quelque-tems ; & après deux grandes décharges de la part des Anglois, & ſans aucun débarquement, ils jugerent à propos

propos de ſortir du Port & de regagner la mer, laiſſans aux Milices, & au Sr. Bueno-Diego leur Commandant, l'honneur de s'être bien défendus, & d'avoir repouſſé leurs ennemis, mais ſans preſque de perte de part ni d'autre, n'y ayant eu que quatre morts, & quelques bleſſés en tout. Tout le tort cauſé par le feu des Anglois contre les deux Châteaux de *Buenpaſſo* & le *Principal*, a été réparé peu de jours après.

II. *Affaires de la conjoncture.*

On a levé en *Catalogne* un troiſiéme Bataillon pour ajouter au Régiment de Zamora qui eſt en Savoye, où ce Bataillon doit actuellement s'être rendu. 400. mulets & 960 bêtes de ſomme ont pris auſſi cette route pour le ſervice de l'Armée de l'Infant Don Philippe, à qui on fait depuis peu des remiſes fréquentes & très-conſidérables. On va faire auſſi dans les Troupes du Roi une augmentation de 35. mille hommes. Le mauvais ſuccès de toutes les tentatives pour gagner le Roi de Sardaigne, ſemble y avoir déterminé S. M. C'eſt là du moins un bruit commun, & l'on parle à la Cour du paſſage des *Alpes*, comme d'une choſe qui eſt prochaine, à l'aide du Corps des François dont nous avons dit quelque choſe à l'article précédent. En même-tems on parle d'un grand changement dans le Miniſtére, & que le Duc de Montemar pourra bien être rappellé pour y avoir part : Ses amis s'en flattent, les aparences n'en ſont cependant pas bien grandes. Elles ſont plûtôt que Mr. Jover, Envoyé du Roi en Suiſſe, aura les Finances, le Marquis d'Uſtaris la guerre, le Marquis de la Enſenada la Marine & les Indes; & que le Comte de Montijo, & le Prince de Campo-Florido, l'un Ambaſſa-

deur auprès de l'Empereur, & l'autre en *France* ; vont être rappellés.

III. *Cargaiſon d'un Vaiſſeau.*

Un Vaiſſeau de régiſtre eſt arrivé au mois d'Août dans le Port de *Bayona*, avec une cargaiſon eſtimée plus de deux millions de piaſtres tant en argent qu'en marchandiſes ; la plus grande partie de l'argent eſt pour le compte du Roi, & le reſte pour celui des particuliers. Ce Vaiſſeau commandé par le Capitaine Don Carlos de Villa, vient de la *Vera Cruz* & de la *Havana*, & étoit parti de *Cadix* au mois de Novembre dernier. Il a fait dans ſa route deux priſes Angloiſes eſtimées enſemble 120. mille piaſtres.

On aprend du *Portugal*, que le Roi eſt paſſablement rétabli de toutes ſes indiſpoſitions ; que Mr. de Chavigny, Miniſtre de France, eſt parti, ſur un rapel, pour *Paris*, après avoir pris congé de S. M. afin d'être, dit-on, employé dans le Miniſtére de ſa Cour : Que la Flotte de Fernambuc, conſiſtant en 30. Bâtimens richement chargés, eſt arrivée en bon état dans le Port de *Lisbonne*.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. *Aparence d'une rupture avec la France.*

Angleterre. Le ſyſtême actuel de cette Couronne ſe découvre à meſure que les affaires s'embroüillent de plus en plus : Il eſt tel, que la Reine de Hongrie peut s'attendre à être ſoutenuë de toutes les forces du Royaume, & même qu'on ſoutiendra, s'il faut, une guerre directe

directe contre la France, pour la cauſe de cette Souveraine: Car cette cauſe eſt regardée à *Londres* comme inſéparable de celle de l'Europe entiere. Soit donc que le deſſein ſoit, comme on le penſe, de faire répentir les ennemis de la Maiſon d'Autriche d'avoir entrepris ſa ruine, ſoit qu'on penſe être à la veille d'une guerre générale, ou qu'on veüille faire montre qu'on n'appréhende nullement qu'elle la devienne, on met en œuvre tout ce qui pourroit être pratiqué dans l'un & dans l'autre de ces cas. Les Seigneurs Régens donnent des ordres en conſéquence. Ils ont ordonné qu'on travaillât à *Portſmouth* à réparer & à augmenter les Fortifications de ce Port, particuliérement celles du Château de *Hurſt* & du Château de *Cashott*, ſitués à l'embouchure du Havre. On répare auſſi le Fort de *Yarmouth* & celui de *Sandown-Caſtle* dans l'Iſle de *Whigt*, & l'on doit ajouter pluſieurs nouveaux ouvrages à tous les deux. Quelques jours après ces ordres donnés, on a fait partir de *Londres* des Officiers du Bureau de l'Artillerie, pour en viſiter les Arſenaux, & remplacer de canons neufs ceux qui ne ſont plus en état de ſervir. Rélativement aux meſures qui ſe prennent, les Régens tinrent le 20. Août un grand Conſeil, à l'iſſuë duquel ils déclarerent le Chevalier Jean Norris, Vice-Amiral d'Angleterre, pour commander le Pavillon de l'Union; Mr. Jean Balchen, Amiral de l'Eſcadre Blanche; Mr. Thomas Matthews, Amiral de l'Eſcadre Bleue; Mr. Edoüard Vernon, Vice-Amiral de l'Eſcadre Rouge; Mr. Nicolas Haddock, Vice-Amiral de l'Eſcadre Blanche; le Chevalier Chaloner-Ogle Vice-Amiral de l'Eſcadre Bleue; Mr. Guillaume Stewart, Centre-Amiral de l'Eſcadre

Rouge; Mr. Richard Leſtock, Contre-Amiral de l'Eſcadre Blanche, & le Chevalier Charles Hardi, Contre-Amiral de l'Eſcadre Bleue. On envoye d'ailleurs un renfort de Troupes à l'Amiral Matthews; & les chevaux néceſſaires pour remonter la Cavalerie du Roi en Allemagne ſont partis, outre beaucoup de munitions qu'on a embarquées à la Tour pour le ſervice tant de cette Cavalerie que de l'Infanterie qui eſt avec elle. Ces munitions conſiſtent en bâles, poudre, mouſquets &c. L'Amirauté, d'un autre côté, a augmenté le nombre des ouvriers qui travaillent dans les Chantiers, & les Commiſſaires du Bureau des vivres ſont fournir par des Entrepreneurs, les chairs ſalées qui ſont néceſſaires pour avitailler les Navires du Roi. Pluſieurs Vaiſſeaux de vingt canons ont auſſi reçu ordre de prendre des vivres pour pluſieurs mois, & de ſe tenir prêts à mettre en mer dès qu'on le leur fera ſavoir. Le même ordre a été donné à la plûpart des Alléges des Vaiſſeaux du Roi. Il y en a un autre qui s'exécute à la rigueur, c'eſt celui de preſſer des Matelots tant dans la *Tamiſe* que dans les Ports du Royaume, pour completer les Equipages de la Flotte qu'on aſſemble à *Spithead*. En un mot, tout paroit annoncer quelque prochain changement dans la ſituation des affaires entre cette Cour & celle de France.

Dans une Aſſemblée des Seigneurs Régens tenuë le 5. Septembre, celle du Parlement fut fixée pour le 5. Novembre prochain, tems auquel on croit que le Roi ſera de retour de ſon Armée à *Londres*. Mais on y reverra plûtôt Milord Stairs, ce Seigneur ayant demandé & obtenu ſa démiſſion du commandement de cette

Armée

Armée pour une cauſe que peut-être on ſaura bientôt ; un mécontentement doit, comme on le publie, avoir porté ce Seigneur à la démarche qu'il vient de faire. En attendant on aſſure que le Duc d'Argyle pourra bien être nommé pour le remplacer.

On a à annoncer le retour à *Londres* du Chef d'Eſcadre Knowles, qui eſt revenu de l'*Amérique* au mois d'Août : Il a fait d'abord aux Commiſſaires de l'Amirauté, un raport de la conduite qu'il a tenuë dans ſon expédition ſur les côtes de *Carraques*, qui ne lui a pas réüſſie à façon ; il leur a auſſi remis un mémoire concernant quelques nouvelles entrepriſes qu'on pourroit former dans ce Pays-là.

Hollande. Après les mémoires préſentés aux Etats Généraux de la part de la Cour de Vienne, dont nous avons donné le contenu dans nôtre dernier Journal, il n'a plus rien paru de cette nature ; & les Miniſtres, dont les Principaux ſont ſi intéreſſés dans les affaires de la conjoncture, ne ſe ſont plus donné également de ces mouvemens qu'on a remarqués avant que les choſes ne fuſſent parvenuës au point de déciſion où on les voit aujourd'hui, tant par l'envoi des Troupes de la République ſur le *Rhin*, que par la réſolution de ſoûtenir la cauſe de la Reine de Hongrie d'une maniere encore plus efficace une autre année, ſi la néceſſité le demande.

Mais cette eſpece de tranquillité à la Haye peut venir auſſi de ce que les Miniſtres étrangers en ſont abſens ; celui de France, celui de l'Empereur, & le Baron de Borke, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne Electeur d'Hannover, s'étans rendus à *Aix-la-Chapelle*, où ſe trouvent également Mr. Villiers Miniſtre d'Angleterre, le *Miniſtres Aix-la-Chapelle.*

le Marquis Fogliani Miniſtre Plénipotentiaire du Roi des deux Siciles, le Comte de Richecourt Miniſtre du Grand Duc de Toſcane, & le Comte de la Marck ci devant Ambaſſadeur de France à la Cour d'Eſpagne. Les eaux que ces Seigneurs prennent à *Aix-la-Chapelle*, n'eſt pas, comme on le prétend, l'unique ſujet qui les y a appellés, il doit, dit-on, s'y traiter une grande affaire, & il eſt vrai que ces Miniſtres ſont preſque tous les jours enſemble, mais ſans qu'on apprenne qu'ils ayent encore entamé aucune conférence ſur les affaires générales. D'ailleurs ces affaires, au période où on les voit actuellement portées, ne font gueres eſpérer un rétabliſſement prompt de la tranquillité publique. L'abſence de preſque tous les Miniſtres étrangers fait ainſi qu'il y a peu de choſe à mander de la Hollande.

Pays Bas. Ces Pays ſont comme les Provinces-Unies, juſqu'ici dans la tranquillité; ils continuënt à joüir des avantages de la Neutralité, ſans pourtant qu'on ait fait aucun Traité ſur ce ſujet: Il en eſt de même des Places qu'y poſſéde la France: Elles paroiſſent ne rien craindre, puiſqu'elles ſont la plûpart vuides de vieilles Troupes, & que le peu de monde qui s'y trouve, n'eſt preſque compoſé que de Milices. On pourroit même ſe promettre de demeurer encore long-tems dans cette ſituation, ſi le paſſage du *Rhin* pouvoit ſe faire par le Séréniſſime Prince Charles de Lorraine, avec toute ſon Armée; car ce paſſage paroîtroit devoir tenir les Troupes de part & d'autre éloignées de ces Pays, du moins le reſte de cette campagne, & pendant tout l'hiver

l'hiver, à l'exception peut-être de ce qu'il y a maintenant de celles de *France* à *Dunkerque*, & les Camps volans qui ſont à *Montmédi*, près de *Longwy* & à *Sedan*, lequel eſt le plus fort, & aux ordres du Duc d'Harcourt.

I. *Tumulte à St. Hubert.*

Un Corps de ce dernier Camp d'environ 500. Fantaſſins, ſe rendit le 11. Septembre à la pointe du jour au Bourg de *Saint Hubert* en Ardenne, dans la Province de Luxembourg, & s'étant formé en Bataillon quarré ſur la Place près de l'Abbaye, une partie y pénétra pour enlever le Prieur, que l'Abbé ſentoit contraire à ſes vûës. Mais ce Prieur averti du danger, l'échapa en ſe cachant. Les François ſe rabattirent alors ſur le petit Détachement Autrichien, compoſé d'un Lieutenant & dix-huit hommes de la garniſon de Luxembourg; ils les emmenerent à *Sedan*, avec 33. Archers de la Maréchauſſée de Bruxelles qui ſe tenoient auſſi depuis quelques-tems dans le Bourg; un Echevin & le Greffier eurent le même ſort.

Immédiatement après cette entrepriſe, commiſe à ce qu'il paroit du côté de la France, à la demande de l'Abbé qui continuë à faire ſon ſéjour à *Sedan*, un Religieux qui n'en étoit pas le moindre fauteur, c'eſt le Souſcellerier, rentra dans le Bourg, ſe rendit chez le Mayeur, lui déclara de la part du Roi de France, de faire préparer des logemens pour quelques centaines de Cavaliers, paſſa de-là à l'Abbaye accompagné de quelques Domeſtiques armés, ſe ſaiſit d'un Religieux, ſe fit donner les clefs du tréſor & des archives, qu'il enleva, & fit tranſporter le tout à *Sedan*.

Tout ceci a mis les Habitans de *St. Hubert* dans une confuſion égale à leur allarme: Et la cauſe

cauſe de pareils troubles, dont la fin ne peut être que deſavantageuſe pour la riche Abbaye de ce Bourg, vient, comme on le ſait, de ce que l'Abbé a attenté à ſe retirer de l'obéïſſance qu'il doit à la Reine, comme ſon Vaſſal : Les procédures faites contre lui, & qui ſe continuënt par le Procureur Général du Conſeil Provincial de Luxembourg, & la détention de trois Religieux dans la Ville de ce nom, où ils ont été conduits par des Archers, ſervent, vraiſemblablement, de cauſe à la violence qu'on vient de commettre à *St. Hubert.*

II. *Décret pour la Corrégence.*

Retournons à l'intérieur de ces Pays. La Reine ayant adreſſé au Comte de Kônigſegg-Erps, ſon Miniſtre Plénipotentiaire pour le Gouvernement de ces Pays, un Décret pour y faire reconnoître le Grand Duc ſon Epoux en qualité de Corégent de tous les Etats dont Sa Maj. eſt en poſſeſſion, de même que des Pays-Bas Autrichiens. Son Excellence l'a notifié à tous les Tribunaux des diverſes Villes, & le 31. Août ce Décret fut enrégiſtré à *Bruxelles*, au Greffe des Etats, à celui du Souverain Conſeil de Brabant, & à celui de l'Hôtel de Ville.

III. *Artillerie Angloiſe.*

A la demande du Roi d'Angleterre, on a tranſporté d'*Oſtende* à *Bruxelles* la groſſe Artillerie Angloiſe qui y étoit en dépôt, aux dépens de Sa Maj. Britannique, & de-là on l'envoye à *Namur.* Cette Artillerie conſiſte en 80. mortiers grands & petits, 50. canons de 24. livres de bale, & trente de 12. de 9. & de 6. livres. Une grande quantité de poudre & de munitions ſe trouvant ſur les balandres qui ont conduit au mois d'Août une partie de ce train à *Bruxelles*, le Gouvernement n'a point permis qu'on fit des feux de joye & qu'on tirât des artifices à l'occaſion de la naiſſance

naiſſance de la jeune Archiducheſſe que la Reine a miſe heureuſement au monde le 13. de ce mois.

La Ducheſſe d'Ahrenberg eſt revenuë la nuit du 5. au 6. Septembre de l'Armée des Alliés, où elle étoit allé voir le Duc ſon Epoux, qu'elle a laiſſé dans une heureuſe convaleſcence.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérables au NORD, depuis le mois dernier.

Suede. Quoiqu'on eut réglé la ſucceſſion au Trône, établi un Traité définitif avec la Ruſſie, fait rentrer les Dalécarliens par tout dans leur devoir, exécuté les Sentences des deux infortunés Généraux de Budenbroek & de Lewenhaupt, qui ont commandé l'Armée de la Couronne en Finlande, on n'avoit cependant pas mis encore fin à la longue & extraordinaire aſſemblée des Etats du Royaume qui ſe tint à *Stockholm*, vers le commencement de Septembre: elle y continuoit encore ſes débats & ſes délibérations ſur des affaires du dedans, mais qui n'intéreſſant pas l'étranger, nous nous exemperons d'en faire le récit. On dira ſeulement que l'Ordre des Payſans eſt celui qui veut, ſans ſe déſiſter, faire goûter & approuver à peu près tout ce qu'il propoſe, & qu'il faut du tems aux autres Ordres, pour faire revenir celui-là de ſes ſentimens, lorſqu'ils ne ſont pas jugés conformes à cette juſteſſe ſelon laquelle ſont meſurées toutes les affaires d'une Couronne. C'eſt auſſi par l'infléxibilité

l'inflexibilité dans laquelle il a pris à tâche de demeurer, qu'on a paſſé à l'exécution des Généraux que nous venons de nommer.

I. *Le Comte de Lewenhaup eſt décapité. Circonſtances qui ont précédé ſa mort.*

Nous avons dit le mois dernier que celle du Général de Budenbroek s'étoit faite le 27. Juillet, & que le Général de Lewenhaupt avoit eu un répit. Ce répit qu'on lui avoit accordé, s'étendoit juſqu'au 10. d'Août, qu'il devoit avoir comme l'a eu ſon compagnon dans le commandement de l'Armée en Finlande, la tête tranchée ſur un échaffaut. Il demanda la veille pour derniere grace, qu'il lui fût permis de paſſer la nuit ſeul avec ſon valet de chambre; on la lui accorda dans la penſée qu'il n'avoit fait cette demande que pour ſe préparer plus tranquillement à la mort; mais c'étoit pour l'éviter, & il s'y étoit pris de façon à faire réüſſir ſon deſſein, qu'on ne découvrit que lorſqu'on ſe rendit le 10. au matin au lieu où il étoit détenu, pour le conduire à celui de l'exécution, & qu'on ne l'y trouva point, non plus que ſon valet de chambre. Après avoir viſité toute la chambre qui étoit carelée, on trouva deſſous le lit que les carreaux y avoient été enlevés, & qu'on avoit ſcié dans le plancher une ouverture aſſez grande pour y paſſer le corps. Sous cette chambre il y en avoit une autre qui étoit entiérement négligée. Le Général priſonnier n'y étoit cependant pas encore en ſureté. Il y avoit une garde de cent hommes diſpoſée ſur l'eſcalier, aux portes, & à toutes les avenuës de la maiſon; il a néanmoins échappé à la vigilance de tous, & l'on n'a ſçu comprendre comment il lui a été poſſible de le faire. On interrogea auſſi-tôt les Officiers & les Soldats, & tous déclarerent qu'ils n'avoient pas quitté leurs poſtes d'un moment, qu'ils n'avoient

n'avoient vû paſſer perſonne, ni entendu le moindre bruit qui pût leur faire croire que quelqu'un ſe ſauvât. On alla enſuite viſiter les maiſons des parens & amis du Comte de Lewenhaupt, pour découvrir s'il s'y étoit caché, mais ces perquiſitions furent inutiles, auſſi-bien que celles qu'on fit ſur les Vaiſſeaux qui étoient à l'ancre dans le Port. On a envoyé des eſcoüades de Cavalerie ſur tous les grands chemins, & fait partir des barques pour ranger la côte, afin de ne manquer à aucunes des meſures propres à la découverte : Car les Payſans murmuroient, ſoupçonnant la Cour & le Sénat d'avoir favoriſé cette évaſion ; ils pouſſoient même les conjectures juſqu'à avancer que le répit de huit jours accordé, ne s'étoit fait que dans le deſſein qu'elle réüſsît. Mais ils ont dû connoître d'abord l'inſubſiſtance de leur opinion, par une Ordonnance Royale, qui fut auſſi-tôt imprimée & publiée par toute la Ville & dans toutes les Egliſes, & dont la teneur étoit, que tous & un chacun qui ſauroient où étoit le Général Lewenhaupt, euſſent à l'arrêter, & en avertir le Roi ou le Sénat, avec promeſſe d'une récompenſe de vingt-mille écus à quiconque le découvriroit. Cette promeſſe fut même étenduë juſques à l'auteur & aux complices de ſa fuite. Mais comme on ne trouvoit nulle part le Général, & que le murmure ne voulut point ceſſer, deux Capitaines, l'un nommé Grahman & l'autre Theomede, eurent l'ordre d'aller le chercher en mer ou ſur les côtes ; cependant il s'étoit tenu en Ville juſqu'au 13. caché chez une perſonne qui lui avoit facilité les moyens de s'échapper. Ce fut ce jour-là que partirent les deux Capitaines, chacun avec

une

une Chaloupe, & le 14. au matin, dans le tems qu'on croyoit le priſonnier hors d'atteinte, il fut ramené ſur la côte près de *Longholm*, à deux lieuës de *Stockholm*, à bord d'un Yacht qu'il montoit, qui faiſoit force de voiles, & qui étoit deſtiné pour *Dantzich*. Ainſi l'infortuné Général, pris par les deux Capitaines, fut reconduit avec ſon fidéle domeſtique, tous deux traveſtis en Matelots, à *Stockholm*, & transferé à l'Hôtel de Ville de Sudermalm.

Tous ſes parens & ſes amis implorerent de nouveau ſa grace, mais inutilement. La commiſſion par laquelle il avoit été jugé, ayant fixé ſon exécution au lendemain 15. il eut la tête tranchée au même endroit où le Général Budenbroek a ſubi un pareil ſuplice. Ainſi fut le ſort de cet infortuné Général, aimé de la plus grande & de la plus ſaine partie de la nation. Les Capitaines Grahman & Theodeme qui l'ont ramené, ſont allés, peu après l'exécution, recevoir le prix de ſon ſang, c'eſt-à-dire, la récompenſe qui avoit été promiſe. Mais ſi l'on en excepte les payſans, on peut concevoir aiſément de quel œil le reſte du Public les regarde. Au ſurplus il a été arrêté dans le Sénat, que l'exécution du Comte de Lewenhaupt ne tirera point à deshonneur pour ſa Famille; que toutes les perſonnes dont elle eſt compoſée, demeureront dans la joüiſſance de leurs biens, de leur rang & de leurs prérogatives, & qu'elles ſeront même appellées aux emplois & dignités de l'Etat, comme les autres Familles nobles du Royaume. Après cet arrêté du Sénat, la Diette en fit un autre le 27. Août, elle décida, ſur un mémoire qui lui avoit été préſenté par le Comte Charles-Emile de

de Lewenhaupt fils du feu Général, qu'on reſtituëroit à ſa famille tous les biens qui avoient appartenu perſonnellement à ce Seigneur, en vertu de la ſentence de mort prononcée contre lui.

Le Colonel Frohnberg qui commandoit le Régiment de Nylandt en Finlande, lorſque les deux Généraux décapités y commandoient l'Armée, a auſſi reçu le 7. Août ſa ſentence, par laquelle il eſt dégradé, & déclaré incapable d'exercer aucun emploi militaire, pour avoir abandonné le poſte de *Mendolax* qu'il occupoit. Le Conſeil de guerre a fait ſubir encore quelques peines à d'autres Colonels & Officiers accuſés de s'être mal acquittés de leur devoir en Finlande.

II. *Traité définitif entre la Suede & la Ruſſie.*

Paſſant de cette matiere tragique aux événemens du tems, nous dirons que le Traité définitif de Paix entre cette Couronne & celle de Ruſſie a été ſigné à *Abo* par les Plénipotentiaires de part & d'autre, qui en avoient dreſſé dès le 27 Juin les articles préliminaires.

Ce Traité a été apporté à la Cour ſur la fin d'Août, par le Sr. Modé, qui a fait les fonctions de Secretaire de l'Ambaſſade de Suede pendant la tenuë du Congrès d'*Abo*. Le Traité de Paix conclu à *Neuſtadt* en *Finlande* le 30. Août 1721. a été pris pour baſe de celui qui vient d'être conclu: On y a fait entrer pluſieurs articles de celui-là, ſavoir, l'Article I. qui établit une paix perpétuelle entre les deux Puiſſances, l'Art. II. concernant l'amniſtie générale de part & d'autre, l'Art. VI. qui regarde la permiſſion pour l'achat des grains en Livonie, l'Art. IX. qui confirme les priviléges des Provinces conquiſes, l'Art. XVI. qui confirme la liberté du commerce

merce par terre & par mer entre les Sujets des deux Etats, l'Art. XVII. concernant la reſtitution des magazins formés dans les Villes marchandes, l'Art. XVIII. qui a pour objet le ſecours à donner aux Vaiſſeaux qui ſe trouveront dans des cas de naufrage, l'Art. XIX. concernant le ſalut du Pavillon, l'Art. XX. qui regarde le traitement des Miniſtres de part & d'autre, & l'Art. XXII. où l'on convient de nommer des Commiſſaires pour terminer à l'amiable les différends qui pourroient ſurvenir dans la ſuite. On a auſſi renouvellé dans toutes ſes clauſes, le Traité d'alliance conclu entre la Suede & la Ruſſie en 1724. & qui fut ſigné à *Stockholm* le 22. Fevrier de la même année, par les Miniſtres du Roi, & par le Comte de Beſtuchef, qui eſt à préſent grand Maréchal de la Cour de la Czarine.

Voilà la teneur du nouveau Traité. La Cour de Petersbourg, qui reſſent beaucoup de ſatisfaction de le voir porté aux points qui y ſont déduits, avoit envoyé à ſes Plénipotentiaires à *Abo*, avant qu'il ne fut ſigné, un Courier avec ordre de déclarer à ceux du Roi, « que la » Czarine, en conformité de ce qui avoit été » convenu par le troiſiéme article des Préli» minaires, aſſiſteroit la Suede non-ſeulement » d'une forte Eſcadre, mais auſſi d'un Corps » de Troupes conſidérable, en cas que cette » Puiſſance eut la moindre inquiétude à appré» hender par raport à l'élection du Prince » Evêque de Lubec, en qualité de ſucceſſeur au » Trône. » Ce ſecours à fournir au premier beſoin, conſiſtera en ſix Vaiſſeaux de guerre & dix à douze mille hommes de Troupes. Outre le Traité définitif que les Plénipotentiaires aſſemblés

aſſemblés à *Abo* ont ſigné, ils ont auſſi dû conclure depuis un Tarif pour le Commerce entre la Suede & la Ruſſie.

III. *Réglemens au ſujet du Prince ſucceſſeur au Trône.*

On attend à *Stockholm* le Duc Adminiſtrateur de Holſtein, ſucceſſeur au Trône. Les Comtes de Lôwen & de Wrangel, accompagnés des Chambellans de Rolamb & de Palmfeldt, ſont allés le prendre à *Hambourg*. Tout eſt réglé pour ſa réception. Le Roi ira à ſa rencontre avec une nombreuſe ſuite, auſſi-tôt que S. M. aura été informée de ſon débarquement. Le titre qui ſera donné à ce Prince dans les actes publics, a été réglé de la maniere ſuivante, *Son Alteſſe Royale le Prince Succeſſeur à la Couronne & au Trône du Royaume de Suede.* Il occupera un Palais auprès de celui du Roi. On lui cédera une aile des Ecuries de la Cour. Il aura à ſa diſpoſition une des Maiſons Royales. On lui accordera une penſion de deux cens vingt mille écus par an, pour ſon entretien & pour tout ce qui en dépend. Il aſſiſtera à toutes les délibérations du Sénat; mais il n'aura que ſa voix lorſque le Roi y ſera préſent, & deux voix en l'abſence de S. M.

IV. *Meſures concernant le Danne-marc.*

Comme les choſes ne ſont pas des plus claires entre la Suede & le Dannemarc, dans la conjoncture préſente, & eu égard à ce qui s'eſt paſſé, ſoit par le Traité conclu avec la Ruſſie, ſoit peut-être par ce qui s'eſt paſſé lors de l'élection d'un ſucceſſeur au Trône, & de ce qu'on ne peut pas ſe promettre juſqu'ici une iſſuë heureuſe des négociations du Comte de Teſſin qu'on a envoyé en Ambaſſade à *Coppenhague*, on ſe tient en poſture. Le Roi a donné ordre d'aſſembler un corps de quinze mille hommes en *Scanie* pour obſerver les démarches de la

Cour de Dannemarc, & S. M. a donné le commandement de ce corps au Général Wrangel. Il a auſſi été réſolu de renforcer ces troupes, au cas de beſoin, par les ſept Régimens Finlandois qui furent obligés, il y a un an, de mettre bas les armes en vertu de la Capitulation de *Heiſingfors*. Cependant on préſume que les différends entre les deux Cours pourront être terminés à l'amiable, par le renouvellement du Traité de *Friedericsbourg* ſigné le 3. Juillet 1720. & auquel on ajouteroit quelques articles rélatifs aux circonſtances préſentes.

C'eſt là ce qui ſe préſente pour ce mois-ci de la Cour de *Suede*. On y a apris avec plaiſir une découverte d'intrigues, dont l'Impératrice de Ruſſie a prévenu l'exécution à *Petersbourg*. On auroit pû en craindre, ſi elles avoient eu effet, des ſuites dangereuſes pour la Suede; car le but qu'on s'y propoſoit, étoit incompatible avec les arrangemens concertés par le Traité de Paix qui vient de ſe conclure. Comme c'eſt d'ailleurs une eſpece de nouvelle face qu'on donne actuellement à la *Suede*, par tout ce qui y eſt arrivé depuis peu, nous avons crû devoir nous étendre dans cet article; d'autant plus que la *Ruſſie* paroit devoir être dorénavant le mobile qui donnera le branle aux principaux événemens qui s'en préſenteront, quoique ce Royaume ait juſqu'ici ſi bien figuré dans le monde. Déja les deux Flottes de Ruſſie & de Suede ſe ſont jointes dans la Mer Baltique, & s'approchent des côtes de *Dannemarc*.

DANNEMARC.

DAns une conjoncture qui devient critique par raport à la Suede, le Roi a ordonné que ſa

ſa Flotte demeurât équipée, & on a embarqué des Troupes ſur des Bâtimens que l'Amirauté a reçu ordre d'aſſembler dans le Port de *Coppenhague*. S. M. a auſſi envoyé ordre en *Norwege* de poſter le long des frontieres la plus grande partie des Troupes qui ſont dans le Royaume, & qui montent à environ 18. mille hommes; & pour ſubvenir aux frais des armemens préſens, il y a une taxe de deux pour cent impoſée ſur le produit des penſions, gages, appointemens &c. & une autre par tête, laquelle ſera levée non-ſeulement en *Dannemarc*, mais auſſi en *Norwege* & en *Holſtein*. Enfin on fait par mer & par terre des préparatifs comme ſi l'on étoit à la veille d'une rupture avec la Suede. Cette guerre ſemble cependant aux mieux ſenſés être éloignée; puiſque tout ce qui l'occaſionneroit ne prendroit ſon ſujet que du Duché de *Schleſwig*, qui n'eſt pas tellement garanti à la Couronne par le Traité entre la Suede & la Ruſſie conclu à *Abo*, qu'elle pouvoit le ſouhaiter; puiſqu'on ſe plaint qu'on n'a pas tenu à Mr. de Berkentin qui a été Miniſtre du Roi à *Stockholm*, ce qui lui a été promis. D'ailleurs il n'eſt plus queſtion d'un mariage dont on a cru la concluſion prochaine entre la Princeſſe de Dannemarc & le Duc élu ſucceſſeur au Trône de Suede; ce Duc doit épouſer une Princeſſe de Zerbſt.

Mais le mariage du Prince Royal, annoncé à la fin de nos derniers mémoires, avec la Princeſſe Loüiſe de la Grande Bretagne, eſt conclu, & le Roi l'a déclaré. On fait à *Coppenhague* de grands préparatifs pour recevoir cette Princeſſe. Les Seigneurs & Dames qui iront à ſa rencontre, ſont nommés, & le cérémonial eſt

reglé. Le Prince Royal dont la maiſon a été formée, a dû partir vers la-mi Septembre pour ſe rendre dans le *Holſtein*, & de là à *Hannover*, où ſe fera la célébration de ſon mariage.

RUSSIE.

CEtte Cour a eu encore une ſatisfaction; c'eſt celle d'aprendre que le Prince Fréderic-Auguſte de Holſtein-Gottorp avoit été élu le 30. Août Coadjuteur de l'Evêché de Lubec.

Ce qu'on a raporté de la *Suede* regardant également cet Empire, il ſeroit inutile d'en dire davantage. Les affaires ſont préſentement compoſées entre les deux Couronnes au grand contentement de celle-ci, qui ſe trouve par là dans un état de tranquillité, qui ne paroit plus devoir être troublé, comme il eſt arrivée par le paſſé; & s'il s'élevoit quelques nuages dont l'influence dût à mettre de la méſintelligence entre la *Suede* & le *Dannemarc*, le bras Ruſſien venant à être requis, comme on n'en doit pas douter, ces nuages ſe diſſiperoient auſſi-tôt.

Mais quelle que ſoit la ſituation & la paix dont joüit la Ruſſie, il n'y a nulle aparence que la Souveraine envoye à ſa fidéle Alliée la Reine de Hongrie & de Boheme, des ſecours en troupes. On avoit été quelque-tems dans l'incertitude là-deſſus, & on ne l'eſt plus préſentement: Car Sa Majeſté Czarienne, inſtruite de divers bruits qui ſe ſont répandus ſur ce prétendu envoi, n'a point héſité de déclarer qu'ils étoient deſtitués de fondement.

Quoique toute la Nation faſſe paroître le plus grand contentement de la douceur du Gouvernement dont uſe l'Impératrice envers ſes Sujets,

jets, on n'a pas laiſſé de découvrir à *Petersbourg* un enchainement d'intrigues dangereuſes; mais qui, dit-on, ne tendoient nullement à une conſpiration ni à autre choſe de cette nature. Cependant on fait de longs interrogatoires aux perſonnes arrêtées pour ce ſujet, & dont il y en a des deux ſexes. Dans le nombre ſe trouvent le Prince & la Princeſſe Gagarin, le Chambellan de Lilienfeldt, deux autres Chambellans, un Sécretaire de la Chancellerie, & huit ou dix Dames. On a auſſi arrêté à *Moſcou* deux perſonnes de diſtinction, l'une deſquelles eſt Mr. Lapouchin, & on en eſt déja venu à l'application du *Knout*, qui a tiré de quelques Subalternes des aveux plus ſincéres, que d'autres moyens plus doux n'avoient fait.

Le Duc & la Ducheſſe de Brunſwich ſont toujours détenus à *Riga*.

Toute crainte de la part de Thamas-Kouly-Kan, de même que de la Turquie, ſi l'on a pû en avoir conçuë, ne ſubſiſte plus. La Porte a des forces à employer à l'entreprenant uſurpateur de la Perſe qui machine contre-elle; auſſi a-t-elle mis une Armée ſur pied. Tous les avis de *Conſtantinople* le portent, & ſelon ces avis, l'Armée Ottomane s'eſt raſſemblée dans le *Diarbekir*. Le Grand Vizir doit la commander, & fera porter avec lui l'Etendart de Mahomet. On prépare les tentes & les équipages de ce premier Miniſtre, qui ne partira néanmoins qu'après que Thamas-Kouly-Kan aura commencé les hoſtilités, parce que la Porte ne veut point donner occaſion de lui imputer d'avoir été la premiere à commencer la guerre. L'Aga des Janiſſaires & le Topigi Bachi ont auſſi reçu

ordre d'aller joindre l'Armée. On a redoublé les préparatifs depuis la réception d'un Courier d'Achmet-Pacha, Seraskier de Babilone, qui mande que Thamas-Kouly-Kan s'avançoit lui-même vers cette Place avec un Corps de troupes; que ſon fils marchoit du côté de *Kirkut* à la tête d'un autre Corps, & qu'un de ſes Généraux étoit en marche vers *Erzerum* avec le reſte des troupes Perſanes. Les craintes d'un nouveau ſoûlevement à *Conſtantinople* ſont toujours grandes, ſuivant les mêmes avis. On a été ſur le point d'y en voir arriver un le 26. Juin, comme l'indiquoient des billets ſéditieux répandus en pluſieurs endroits de cette Capitale, & par leſquels on avertiſſoit les Marchands de fermer leurs boutiques ce jour là, pour n'être pas expoſés au pillage, s'il ſurvenoit quelque révolution. Diverſes perſonnes, qu'on a reconnuës enſuite être les auteurs de ces billets, ont été arrêtées & punies de différens ſuplices.

La *Pologne* ne préſente rien d'intéreſſant. On n'aprend pas encore que le Roi ſe ſoit rendu à *Franſtatt*, où il étoit néanmoins attendu ſur la fin d'Août, pour y ſigner les Univerſaux de la convocation de la prochaine Diette générale qui doit ſe tenir cette année à *Grodno*.

Le Prince Lubomirski, Palatin de Cracovie, qui a beaucoup d'attachement à la Maiſon d'Autriche, a formé un Corps particulier de ſept à huit cens Vaſſaux, qu'il deſtine à marcher pour le ſervice de la Reine de Hongrie.

ARTICLE

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ALLEMAGNE *depuis le mois dernier.*

Vienne. Cette Cour en dégarniſſant de troupes toutes les frontieres de la Hongrie, d'où elle tire ſans diſcontinuer du monde pour recruter & renforcer ſes Armées, s'eſt miſe dans une ſécurité parfaite du côté de la Turquie, dont on auroit à préſent d'autant moins à craindre quelque fauſſe démarche, qu'elle a ſur les bras un ennemi également puiſſant & entreprenant. Thamas-Kouly-Kan lui taille de la beſogne; c'en eſt aſſez pour reſter long tems dans l'état de ſureté où l'on eſt, & faire paſſer par la Baviere au Prince Charles de Lorraine, tout ce qui lui ſeroit encore néceſſaire, ſi ce Prince ne venoit pas a trouver le moyen de faire ſubſiſter ſon Armée aux dépens des ennemis de Sa Majeſté, & qu'il ne changeât point de poſition.

I. *Troupes Hongroiſes pour la campagne prochaine.*

Huit Compagnies de Pandoures & 500. recruës pour les Régimens de Huſſars, ont paſſé ſur la fin d'Août dans le voiſinage de *Vienne*, pour ſe rendre à l'Armée de la Reine qui eſt aux ordres du Prince Charles, & l'on en doit attendre encore d'autres cette année, ſi la Reine en a beſoin: Car les Députés de pluſieurs Provinces de Hongrie ſont venus depuis peu lui offrir un nouveau Corps de ſix mille hommes, au cas que la néceſſité demandât leur ſervice. L'Armée ſera auſſi continuellement recrutée; & pour l'année prochaine, il a été réſolu de demander au Royaume de Hongrie dix huit mille hommes d'Infanterie & douze mille

mille de Cavalerie. La *Tranſilvanie* ſera taxée à ſix mille Fantaſſins & quatre mille Cavaliers; la *Boheme* à douze mille recrués; l'*Autriche* à pareil nombre; la *Moravie* à cinq mille; la *Carinthie*, la *Carniole* & l'*Iſtrie* à cinq mille huit cens, outre cinq cens hommes qui ſeront impoſés au Diſtrict de la *Sileſie* dont la Reine eſt demeurée en poſſeſſion; ce qui produira enſemble 70. mille 300. hommes, ſans ce que donneront les autres Pays de S. M. & les recruës ordinaires de la Hongrie pour recruter les Régimens nationnaux de ce Royaume.

II. *Echange des actes touchant la Sileſie.*

L'échange des actes concernant la *Sileſie* s'eſt fait au commencement d'Août à *Vienne*. Le Roi de Pruſſe, de même que les Princes de ſa Maiſon renoncent en vertu de ces actes, à toutes prétentions de quelque nature que ce ſoit, ſur les Etats, Domaines, & Droits de la Maiſon d'Autriche. La Reine renonce de ſon côté, tant pour elle que pour ſes héritiers, à tous droits & à toutes prétentions ſur la *Sileſie*, le Comté de *Glatz* & leurs dépendances; & cette renonciation eſt confirmée par l'acte de ceſſion des Etats de Boheme: Enſuite de cet échange la Reine a fait remettre le 17. du même mois au Comte de Dohna, Miniſtre de Pruſſe, les Archives & autres documens qui conſtatent la poſſeſſion du Duché de Sileſie.

Ce Miniſtre a depuis fait entendre à ceux de la Cour que le Roi ſon maître étoit dans la meilleure diſpoſition d'interpoſer ſes bons offices pour le rétabliſſement de la concorde dans l'Empire. Il avoit reçu un Courier à cet effet, & ce Courier a été renvoyé à *Berlin* avec la réponſe de la Reine, qui eſt diſpoſée auſſi à

accepter

accepter les bons offices de S. M. Pruſſienne, pourvû que l'on traite de toutes choſes avec la communication de ſes Alliés. Mr. de Dohna a eu depuis des conférences avec les Miniſtres Royaux. Mr. Vincent Miniſtre de France, en a eu auſſi une avec un des Seigneurs du Conſeil, mais on y a fait des propoſitions qui n'ont paru acceptables d'aucun côté. Cependant ce Miniſtre continuë à reſter à *Vienne*, comme celui de la Reine à *Paris*, & cela quoique dans une conjoncture qui paroit ne pouvoir être plus critique, puiſqu'elle annonce non-ſeulement une guerre directe, mais que ſur le pied qu'elle eſt menée, on peut déja la regarder telle.

On prendra garde, ſi l'on veut, dans de pareilles circonſtances, à une réponſe que la Reine a faite à la déclaration de la Cour de France du 26. du mois de Juillet dernier, à la Diette de *Francfort*, touchant le retour des Armées Françoiſes au-delà du *Rhin*; déclaration que nous avons inſerée dans nos derniers mémoires, page 191. La réponſe dont nous faiſons mention porte en ſubſtance. « Que cette déclaration de la France ne tend qu'a mettre » la Reine dans l'embarras en la privant du » ſecours de ſes Alliés, par l'idée qu'on vou- » droit faire naître que les motifs de ce ſecours » ne ſubſiſtent plus : Qu'il eſt viſible que l'E- » lecteur de Baviere, vû les circonſtances où » il ſe trouve, ne peut être conſideré comme » neutre dans ſa propre cauſe : Que l'on vou- » droit perſuader l'Europe, que la Cour de » Vienne ne peut plus pourſuivre la guerre » défenſivement, à moins de la déclarer dans » les formes, parce que les choſes changeant » par là de face, on eſpéreroit de pouvoir en-

III. *Réponſe de la Reine à une déclaration de la Cour de France.*

gager

» gager les Alliés de la Reine à retirer leurs
» ſecours : Qu'il eſt évident & prouvé par
» les plus habiles Juriſconſultes, qu'une guerre
» commencée par une injuſte aggreſſion ne ceſſe
» point d'être défenſive, lorſqu'après avoir
» réſiſté aux premieres attaques de l'aggreſſeur,
» on le pourſuit juſques dans ſes propres
» Etats, pour l'empêcher de former de nou-
» velles entrepriſes : Que les Traités conclus
» entre S. M. & ſes Alliés, ne les obligent pas
» ſeulement à l'envoi des ſecours ſtipulés,
» mais auſſi à les fournir juſqu'à l'entiere
» concluſion de la Paix, & juſqu'à ce que la
» partie léſée ait obtenu une ſatisfaction & un
» dédommagement convenables, avec une
» entiére ſûreté pour l'avenir : Que l'objet de
» la déclaration faite à la Diette de Francfort,
» par le Miniſtre de France, eſt de gagner du
» tems, pour ſe mettre en état d'exécuter les
» deſſeins concertés : Que dans cette vûë on
» cherche à faire naître des doutes, afin que
» le tems ſi précieux ſe conſume en d'inutiles
» examens, & que les opérations des Armées
» victorieuſes ſoient par là ſuſpenduës : Qu'à
» l'égard de la médiation de l'Empire, loin de
» pouvoir être employée avec ſuccès, on doit
» au contraire appréhender, que ce ne ſoit une
» ſource de diviſions inteſtines, capable d'en-
» trainer la ruine totale de la Patrie : Qu'il eſt
» aſſez connu que cette médiation, ſuivant le
» premier projet qui en avoit été formé, de-
» voit être miſe en uſage à main armée ; ce
» qui auroit réduit la Maiſon d'Autriche au
» triſte état de ſubir la loi qu'on auroit voulu
» lui impoſer : Que cette médiation ne peut
» produire que deux choſes, ou la paix ſans

» la

» la concurrence & à l'excluſion de la France, ou » la paix avec la concurrence & le concert de la » même Couronne : Que dans le premier cas, on » ne doit pas s'attendre que la France voye de » bon œil cette Paix, ni avec autant de » plaiſir que la Déclaration du 26. Juillet le » porte; & que dans le dernier cas, ce ſeroit » la choſe du monde la plus dangereuſe & la » plus fatale tant pour la Reine en particu- » lier, que pour l'Empire en général &c.

IV. *Ordres envoyés en Moravie.*

Cette Réponſe eſt terminée, par des inſtances plus fortes que celles qui ont paru dans aucuns des précédens Reſcrits de la Reine, ſur la néceſſité d'agir par la réünion des forces de S. M. & de celles des Puiſſances Alliées.

Des ordres de la Cour ont été envoyés en *Moravie* d'y préparer des quartiers pour un Corps de ſeize mille hommes, tant d'Infanterie que de Cavalerie. Ce Corps ſera reparti à *Olmutz*, de même qu'à *Brinn*, *Neuſtadt*, *Sternberg*, *Freyberg* & *Schonberg*. On doit auſſi faire marcher quelques troupes vers *Freudenthall*. Trois mille Croates ſeront mis en quartiers de cantonnement dans les environs de *Znaïm* & de *Trebitſch*.

Le 2. Septembre le Prince de Lobkowitz Felt-Maréchal des Armées de la Reine, partit de *Vienne* pour aller prendre le commandement de l'Armée de la Reine dans la *Lombardie*. Le Prince ſon fils, qui s'y eſt auſſi rendu, avoit pris les devans deux jours auparavant.

Ce fut le 13. Août, comme nous l'avons annoncé à la fin de nôtre dernier Journal, que la Reine accoucha heureuſement d'une Archiducheſſe, qui fut baptiſée le ſoir même par le Nonce du Pape, & nommée, Marie-Eliſabeth-Joſephine-Jeanne-Antoinette. Cette Princeſſe a eu pour Parain le Roi de Portugal, répreſenté

par le Duc de Holſtein-Weiſſenbourg, & pour Maraine l'Impératrice mere.

V. *Conférences rompuës.*

Francfort. S'il y a préſentement des conférences entamées à *Aix-la Chapelle*, & dont l'objet ſoit le rétabliſſement de la tranquillité dans l'Europe, comme on veut le croire, il n'y en a plus à *Francfort*, ni à *Mayence*. Celles dont nous avons fait mention, & dans leſquelles étoient entrés le Comte de Kônigsfeld Vice-Chancelier de l'Empire, le Baron de Haſlang Miniſtre Plénipotentiaire de l'Empereur, & le Baron de Waſner Miniſtre Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie, ſont entiérement rompuës, l'Empereur ayant déclaré qu'il lui étoit impoſſible d'acquieſcer aux conditions propoſées dans ces conférences. Il a fait déclarer d'ailleurs au Roi de la Grande-Bretagne, qu'il préféreroit plûtôt de laiſſer venir les choſes à la derniere extrêmité, pour ce qui le regardoit en particulier, que de faire la moindre démarche qui pût obliger l'Empire à prendre part dans la préſente guerre.

VI. *Proteſtation de l'Electeur de Baviere.*

Ces déclarations de l'Empereur furent ſuivies le 22. Août d'une Proteſtation, qui a été envoyée à toutes les Régences de l'Electorat de *Baviere* & du *Haut-Palatinat*, ſur ce que les Commiſſaires de la Reine de Hongrie avoient fixé au 16. Septembre l'hommage que les Etats de Baviere auroient à prêter à cette Souveraine. Voici la teneur de cette Proteſtation.

CHARLES VII. par la grace de Dieu, élu Empereur des Romains &c. A nos Préſidens, Lieutenans, Vidames, Chanceliers, Conſeillers, & Officiers des Chancelleries, de même qu'à nos Baillis, Commiſſaires, Receveurs, Doüaniers, & tous autres

autres Officiers & Gens de nos Etats Electoraux & héréditaires de Baviere & du Haut-Palatinat, nôtre Grace Impériale.

Nous avons apris avec une extrême ſurpriſe, qu'après que nos Pays & Etats, qui de notoriété publique, ne ſont ſujets à aucune prétention, ont été envahis par les armes de la Grande Ducheſſe de Toſcane, dont ils ſont encore injuſtement occupés, on a entrepris de la part de cette Princeſſe, quoique ſans aucun droit, d'y établir une Adminiſtration ponr la direction des affaires politiques, militaires & des finances; qu'on y a introduit auſſi pluſieurs nouveautés, en dépoſant nos Conſeillers & Officiers, & en ſubſtituant d'autres à leur place, & qu'au ſurplus on a ordonné, de la maniere la plus criante, par des Lettres Patentes du ſeize de ce mois, à tous nos Sujets, de quelque rang & condition que ce ſoit, de prêter à ladite Grande Ducheſſe, au jour y annoncé, un ſerment de foi, d'obéïſſance & d'hommage, à peine, contre ceux qui négligeront de s'y conformer, d'être punis avec rigueur, pour leur contravention. Nous nous promettons du zéle & de l'affection de nos fidéles Etats & Sujets, que comme ils ont gardé juſqu'à préſent réligieuſement la foi & la fidélité qu'ils nous ont jurée comme à leur Souverain légitime & héréditaire, ils y perſiſteront inviolablement, & ne s'engageront à rien qui ſoit contraire à leur devoir & à leurs obligations naturelles, & qu'ainſi ils n'écouteront & ne ſe conformeront point à de pareilles inſinuations: Déclarant, que ſi une force majeure leur extorquoit néanmoins ce prétendu ſerment de foi & d'hommage, nous regarderons cette entrepriſe comme un attentat injuſte & violent, & par conſéquent comme non avenu & de nulle valeur, auſſi-bien que tout ce qui aura été réglé par cette prétendue Adminiſtration &c.

VII. *Troubles à Straubingen.*

Baviere. Soit que cette Proteſtation eut fait quelque impreſſion ſur l'eſprit du peuple Bavarois, ſoit peut-être quelque antipathie pour les Troupes Autrichiennes, depuis que la Ville de *Straubingen* eſt au pouvoir de ces dernieres, on y a fait la découverte d'un deſſein dangereux. Le Commandant de la Place a jugé là deſſus néceſſaire d'y faire deſarmer tous les Bourgeois, & cette précaution n'a fait que leur inſpirer plus d'animoſité. Ils ont tenu des diſcours peu meſurés, & montré aſſez de mauvaiſe volonté pour que le Commandant en fit arrêter pluſieurs, & renforçât ſa garniſon. Ces Bourgeois ſont accuſés d'avoir comploté entre-eux quelque choſe de funeſte. On en a déja interrogé pluſieurs qui veulent ſe juſtifier par leur affection pour la Maiſon de Baviere.

VIII. *Siége & Capitulation d'Ingolſtadt.*

Après la reddition de *Straubingen*, que nous avons raportée le mois paſſé, les Etats du Cercle de Franconie firent partir des Commiſſaires pour conduire la Garniſon Françoiſe qui y étoit, juſqu'au lieu de ſa deſtination. *Ingolſtatt* demeurant alors la ſeule Ville de tout l'Electorat de Baviere qui n'avoit pas encore ſubi la loi du Vainqueur, & le Général de Bernclau ayant fait ſes diſpoſitions pour en former le ſiége dans les formes, il commença la nuit du 26. au 27. Août à y ouvrir la tranchée. Le feu des aſſiégés, quoique très-vif, ne tua cette nuit que deux Croates, outre quelques Soldats qui furent bleſſés. Le 27. on pouſſa la premiere parallele juſqu'à 150. pas de l'ouvrage à corne extérieur. Les aſſiégeans eurent ce jour-là 6. morts & quinze bleſſés. Les travaux du ſiége furent continués avec ſuccès le 28. & le 29. pour former la ſeconde parallele. Les aſſiégés firent le 30. un

feu

feu des plus vifs de canons & de mortiers ſur les travailleurs, mais on ne laiſſa pas de perfectionner cette ſeconde parallele, qui fut achevée le 31. au matin. Les aſſiégeans ont fait pendant toute la matinée un feu ſi continuel de canons & de mortiers, qu'il a cauſé beaucoup de dommage à la Ville, & leurs boulets rouges y ont fait ſauter un magazin à poudre qui étoit ſur un Baſtion avancé. Ce jour-là 31. vers les deux heures après-midi le Comte de Grandville, Commandant de la Place, fit battre la chamade, pour demander à traiter. Les hoſtilités diſcontinuerent auſſi-tôt de part & d'autre. Deux Officiers ſont ſortis en même-tems de la Place, où le Général Bernclau en a envoyé deux des ſiens. Le Commandant a fait demander tous les honneurs de la guerre, & ſur tout de pouvoir emmener avec lui l'Artillerie aux armes de France. Mais ce qu'on lui accorda fut, que la Garniſon ſortiroit avec armes & bagages, tambours battans & enſeignes déployées, mais que toute l'Artillerie, tant celle de Baviere que celle de France, demeureroit dans la poſſeſſion de la Reine de Hongrie, auſſi-bien que les munitions de guerre & de bouche qui ſe trouveroient dans les magazins de la Place au tems de l'évacuation. C'eſt ſous ces conditions que doit s'être renduë le premier du mois d'Octobre la Ville d'*Ingolſtatt*, ſi des Couriers envoyés à *Vienne* & à *Verſailles* ſont revenus avec le conſentement de ces deux Cours à ce qui a été ſtipulé, & leur ratification. En attendant le Comte de Grandville a conſenti que le Géneral Bernclau fit avancer des détachemens de ſes Troupes à quelque diſtance des portes.

Le corps d'Armée qui eſt aux ordres de

Comte de Seckendorff, ne fait dans ces circonſtances aucun mouvement : Compoſé d'environ 13. à 14. mille hommes de troupes Bavaroiſes, il ſe tient toujours fort tranquille à *Wembdingen*, où il s'eſt retiré en ſortant de la Baviere.

IX. *Egra renduë aux Autrichiens.*

Egra, cette derniere Ville de la Bohême ſur les frontieres du Haut Palatinat, a tenu bon contre le Corps de troupes de la Reine qui la bloquoit, juſqu'au 6. Septembre, que Mr. d'Hérouville, qui y a commandé & ſoûtenu le blocus avec une fermeté & une bravoure qui ont peu d'exemple, s'eſt enfin rendu. Ce Commandant, dont de faux bruits avoient répandu la mort, a fait la même contenance juſqu'au dernier moment. Il fit encore mine le 5. Septembre de vouloir s'ouvrir un paſſage l'épée à la main, pour ſe ſauver en Saxe avec toute ſa Garniſon, ainſi qu'en avoient été ſes menaces juſques-là. Le Comte de Kollowrath Commandant au blocus, & ſes principaux Officiers furent même tentés de le croire, puiſqu'ils renforcerent tous leurs poſtes, & ſe diſpoſerent à le bien recevoir. Mais le lendemain, lorſqu'on croyoit ne devoir pas s'y attendre, Mr. d'Hérouville demanda tout de bon à capituler. Après les allées & les venuës ordinaires en pareilles circonſtances, il fut réglé que la Garniſon ſeroit priſonniere de guerre, à condition cependant qu'elle ne ſeroit point tranſportée en Hongrie ; que les Officiers retiendroient l'épée & leurs bagages, & auroient la liberté de retourner en France, ſous leur parole d'honneur. Ainſi, & conformément à ces articles, & à d'autres qu'il ſeroit inutile de raporter, deux Compagnies de Grenadiers Autrichiens prirent le 7. à quatre heures après midi, poſſeſſion

ſeſſion des deux principales portes de la Ville. Le 10. la premiere diviſion de la Garniſon ſortit de la Place, & prit la route de *Pilſen*; la ſeconde diviſion prit la même route le 11. & la derniere ſuivit le lendemain. Toutes ces diviſions furent eſcortées par des détachemens du Régiment de Betlem, & ſont allées à *Pilſen*, *Piſſeck* & *Leitmaritz* en Boheme. La Garniſon Françoiſe, dont nous venons de parler, étoit encore d'environ 2500. hommes à ſa ſortie d'*Egra*.

Le Corps de troupes du Comte de Kollowrath ſe rendra, vraiſemblablement, à l'Armée du Séréniſſime Prince Charles de Lorraine, ſi l'on excepte la Garniſon qui en a été miſe dans *Egra*. Mais on ne peut pas aſſurer que les Troupes qui ont été employées au ſiége d'*Ingolſtatt*, pourront franchement s'y rendre de ſi-tôt.

L'Armée des Alliés que nous laiſsâmes le mois dernier de l'un & de l'autre côté du *Rhin*, aux environs de *Mayence*, après avoir entiérement paſſé ce Fleuve le 21. Août, s'eſt tenuë fort tranquille dans les divers Camps qu'elle prit d'abord, & juſqu'à ce qu'elle s'eſt remiſe en marche, ſavoir, les troupes de la Reine de Hongrie entre *Dalheim* & *Bretzenheim*, les Hannovriens à *Mombach*, les Heſſois à *Weiſſenau*, & les Anglois ſur les hauteurs de *Sainte Croix*. Le Roi de la Grande Bretagne établit ſon quartier dans la Chartreuſe. X. *Armée des Alliés.*

Suivant le premier projet d'opérations concerté entre Sa Majeſté & le Prince Charles de Lorraine, il avoit été réglé que l'Armée des Alliés, après avoir paſſé le *Rhin*, marcheroit vers la *Moſelle* & la *Sarre*; un Corps de Huſſars détaché ſous les ordres du Général Mentzel, & qui s'eſt avancé vers ces rivieres, ſembloit auſſi

indiquer cette marche prochaine ; mais il a depuis été convenu que l'Armée rabattroit ſur la gauche, afin de s'aprocher de l'*Alſace*, & de favoriſer les deſſeins du Prince Charles. Enſuite de ce nouvel arrangement, toute l'Armée ſe mit en marche le 27. au matin, remontant le *Rhin* ; & le Roi en partant de la Chartreuſe près de Mayence, fut ſalué de toute l'Artillerie des rempaits & de la Citadelle. Cette Armée alla le même jour occuper un Camp à *Oppenheim*. Le 28. s'étant remiſe en marche, elle arriva le lendemain aux environs de *Worms*, & y occupoit encore le 17. Septembre le Camp qu'elle y a pris, & qui eſt celui que les troupes Françoiſes occupoient avant de ſe raſſembler dans l'*Alſace* : Ses ponts de batteaux qu'elle avoit dans les environs de *Mayence* ſont remontés. Le quartier général fut établi à *Worms* même, où Sa Maj. Brit. a pris ſon logement à l'Evêché, & y a été complimentée ſur ſon arrivée de la part de l'Electeur Palatin, par le Grand Veneur de ce Prince, qui eſt venu à cet effet à *Worms*, & pour offrir en même-tems au Roi tout ce qui dépendoit de la neutralité de Son Alteſſe Electorale, entant que cela ne s'écarteroit point de la neutralité qu'elle étoit réſoluë d'obſerver. Une garniſon de Troupes Palatines qui étoit dans *Franckenthal*, lorſque l'Armée alliée arriva à *Worms*, s'en eſt retirée, & s'eſt renduë à *Manheim*, parce qu'il y a aparence que cette Armée ira à *Franckenthal*, attendu qu'on y a raſſemblé, & ſur la route, une grande quantité de fourages & de vivres pour ſa ſubſiſtance.

Elle attendoit, pour décamper, la jonction entiere des Troupes Hollandoiſes, qui viennent

nent la renforcer. La premiere diviſion de ces troupes étoit arrivée le 19. Août auprès de *Paderborn*, & forma ſon camp ſur le bord d'une petite riviere appellée *Alm*. Elle ſe remit en marche le 21. pour ſe rendre du côté de *Wiſbaden* & de *Mayence*, afin d'arriver d'autant plûtôt à ſa deſtination, en conſéquence d'une Lettre que le Duc d'*Ahrenberg*, qui a rejoint l'Armée, avoit écrite au Comte Maurice de Naſſau commandant en chef ce Corps de troupes. Sur ces entrefaites un Détachement de l'Armée alliée revint à *Gutleuthoff* près de *Francfort* jetter un pont ſur le *Mayn* pour le paſſage des Hollandois. Le 5. Septembre le Comte de Naſſau y arriva avec ſa premiere diviſion, & le lendemain il ſe rendit à *Francfort*, accompagné de quelques Officiers Généraux & autres qui commandent avec lui, & eut l'honneur d'y ſaluer l'Empereur, qui lui fit un accuëil des plus gracieux. Il pourſuivit de-là ſa route, & le 10. il arriva à *Worms*, où il alla préſenter ſes reſpects au Roi d'Angleterre. Les diverſes diviſions de ſes troupes étoient arrivées le 14. à l'Armée alliée à l'exception de la derniere, qui y étoit attenduë le 18. Après cette jonction on ne doute pas que le Roi d'Angleterre ne l'aura fait marcher en avant. Il n'y avoit point encore ce jour-là de Général en chef des Troupes Angloiſes nommé pour remplacer Milord Stairs, qui a demandé & obtenu ſa démiſſion de ce commandement, & ce n'eſt que par conjecture qu'on dit que S. M. Brit. doit en revêtir le Duc d'Argyle. Mais en attendant qu'il y en ait un, le commandement eſt partagé entre les quatre premiers Généraux Anglois.

XI. *Arrivée des Troupes Hollandoiſe à l'Armée alliée.*

XII. *Le Lord Stairs quitte l'Armée.*

Milord Stairs a fait vendre tous ſes équipages au plus offrant, & eſt parti de *Worms* le 13. pour retourner en *Angleterre*. Les motifs qui ont déterminé ce Général à demander ſa démiſſion, ſont, comme on le dit, qu'on n'a en rien ſuivi les avis qu'il a donnés après l'action de *Dettingen*: Il étoit d'intention qu'on pourſuivit alors l'Armée du Maréchal de Noailles : Il s'eſt d'ailleurs tenu des conférences auſquelles n'ayant pas été appellé, il en a paru fort mortifié. Enfin ſon avis a été en dernier lieu qu'on ne différât point d'aller attaquer les François, même avant la jonction des Troupes Hollandoiſes; ce qui a été contraire aux opinions de tous les autres Généraux.

Le Roi de la Grande-Bretagne doit auſſi quitter bientôt l'Armée, mais non pas pour retourner directement à *Londres*. Sa Maj. ira auparavant à *Hannover*, où l'on fait de grands préparatifs tant pour la réception du Prince Royal de Dannemarc, qui y eſt attendu, que de la Princeſſe Loüiſe d'Angleterre ſa future Epouſe, Sa Maj. voulant aſſiſter à la célébration de leur mariage. Il paroit cependant que le Roi ne quittera pas l'Armée avant que l'on n'ait formé quelque entrepriſe qui puiſſe décider du ſuccès de la campagne qui finit. C'en ſeroit une que le paſſage du *Rhin* par l'Armée du Prince Charles de Lorraine, à laquelle nous allons conduire nos Lecteurs.

XIII. *Armée du Prince Charles.*

Cette Armée arrivée le 14. Août aux environs de *Muntzingen*, où étoit le quartier général, y a ſéjourné juſqu'au 28. qu'elle a commencé à faire des mouvemens, d'où l'on préſumoit une marche prochaine. Le Sérénif. Prince Charles

Charles, le Comte de Kevenhuller Felt-Maréchal, & les autres Généraux ont été occupés juſques-là à faire faire & à finir les diſpoſitions néceſſaires pour l'exécution du Plan projetté, qui étoit celui du paſſage du Rhin, dont ils ont viſité les bords en différens endroits, & examiné les Habitans & Batteliers du Pays ſur les gués qu'il y a dans les divers bras formés par les Iſles, & ſur tout ce qu'il convient de ne pas ignorer pour l'exécution d'une pareille entrepriſe. Le 25. le Prince accompagné du Comte de Kevenhuller ſe rendit à *Baſle*, où il a ſoupé & couché chez le Marquis de Prié Miniſtre de la Reine, & en revint le lendemain. Ce voyage avoit peut-être quelque but. On ne pût pas en attendre néanmoins quelque faveur de la part des Suiſſes, étans ſi rigides obſervateurs qu'on les fait de leur neutralité : Ils avoient d'ailleurs donné leurs aſſurances à la France, que quels que devinſſent les événemens de la guerre préſente, ils ne s'en écarteroient en aucun point. Le Marquis de la Ravoye leur avoit été envoyé par le Roi Très-Chrêtien ; & ce qu'ils lui déclarerent fut, qu'ils ne ſouffriroient point qu'il paſsât des troupes étrangeres ſur leur territoire ; qu'ils avoient déja fait aſſembler les leurs pour s'oppoſer à toute entrepriſe qui reſſentiroit la violence, & que les ſignaux étoient donnés pour cet effet dans tous les lieux convenables.

Le Prince Charles, depuis ſon voyage à *Baſle*, a néanmoins fait raſſembler tous les Batteliers avec leurs grands & petits Bateaux depuis *Waldshutt* juſqu'à *Rheinfeld.n*, pour être employés au paſſage du *Rhin* ; la ſeconde colonne de l'Armée ſe ſépara alors de la premiere,

mière, & tous les mouvemens pour la marche ſe firent dans le même tems.

XIV. *Tentative des Autrichiens.*

Le 2. Septembre cette marche fut ordonnée. La premiere ligne quitta le lendemain le camp de *Muntzingen*, & s'avança juſqu'à une demie lieuë du *Vieux-Briſach*. Le Prince qui avoit réſolu de tenter le paſſage du *Rhin*, diſtribua ce jour-là ſes troupes en ſix differens corps. Le gros de l'Armée fut poſté à *Neubourg*. Le Général Nadaſti avec une partie des Huſſars, remonta le *Rhin* juſqu'à deux lieuës de *Huningue*. Le Prince de Waldeck prit poſte avec un corps d'Infanterie à *Rheinweiler*, vis-à-vis du *Petit-Landau*. Le Général Hohenembs ſe poſta au-deſſus & au-deſſous de *Neubourg* avec le Corps de Cavalerie qu'il commande. Les Carabiniers & les Grenadiers à cheval furent poſtés ſur le bord du *Rhin*, vis-à-vis du *Hart*. Le Général Berlichingen occupa avec ſon corps de réſerve, le poſte de *Bruchtensheim*, & le Général Trips, le Baron de Trenck, & le Colonel Menzizi demeurerent aux environs de *Briſach* avec le reſte des Huſſars, les Croates, les Pandoures & les Lycaniens. Les poſtes occupés par ces divers détachemens, étoient couverts en même tems par des Batteries. Telles furent les diſpoſitions pour le paſſage du *Rhin*, faites à la vûë d'un ennemi retranché juſques aux dents, & qui en avoit bordé toutes les avenuës de Batteries. Ces Batteries tiroient ſans ceſſe. Enfin ce que l'art peut imaginer fut employé, pour rendre une pareille entrepriſe ſuperfluë, puiſqu'on n'a manqué à aucune des précautions poſſibles, les Troupes étant pendant le jour au camp, & paſſant la nuit au biouac.

Néanmoins

Néanmoins la nuit du 3. au 4. le Prince de Waldeck paſſa le *Rhin* avec ſon Infanterie; dans des Batteaux vis-à-vis du *Petit-Landau*. Cinq Compagnies de Grenadiers attaquerent d'abord la principale Redoute, & s'en emparerent, pendant que le reſte des Grenadiers débarquoit. Un petit broüillard qui s'étoit élevé en même-tems que le jour paroiſſoit, devint tout d'un coup ſi épais, qu'il cacha aux troupes qui achevoient de paſſer, la vûë de la Redoute, dont les premieres s'étoient miſes en poſſeſſion. Cinq à ſix mille hommes de Troupes Françoiſes, de celles qui avoient, comme d'ordinaire, paſſé la nuit au biouac, s'étant avancés vers la Redoute, les Grenadiers furent obligés de l'abandonner, après quelque réſiſtance, & de ſe replier ſur les Troupes qui étoient venuës pour les ſoutenir. Tout le corps eut à ſe battre en retraite juſqu'au *Rhin*. Mais une partie des batteaux qui avoient ſervi au paſſage, s'étant détachés de leurs ancres, ou ayant été emportés par la rapidité du courant, les troupes ne pûrent repaſſer le *Rhin* qu'en deſordre, précipitamment, & avec perte; auſſi le nombre des noyés, tués & bleſſés eſt-il d'environ 500. hommes, y compris les priſonniers qu'on fait monter à 180. Dans ce nombre de morts, bleſſés & priſonniers il y a deux Lieutenans-Colonels, un Major, ſix Capitaines, neuf tant Lieutenans que Sous-Lieutenans, quelques Bas-Officiers, & une quarantaine de Batteliers. Les Autrichiens ont perdu auſſi un de leurs Pontons, outre une trentaine de Batteaux.

XV. *Armée de Françoiſe.*

Ce deſavantage eſt arrivé aux Autrichiens par les Troupes Françoiſes qui ſont ſous les ordres

de Mr. de Balincourt Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrêtien, qui commande au *Petit-Landau*. Ces troupes s'y ſont fort diſtinguées, & ont donné des preuves de la difficulté que rencontreroit par tout le Prince Charles en tentant de gagner, par un paſſage, la rive du *Rhin* qui le conduiroit en *Alſace*. Car cette rive eſt tellement hériſſée par tout de batteries qui ſe croiſent, de Forts, de Fortins, de Redoutes, & de troupes diſpoſées, par diſtances, qu'on ne peut pas s'être rabattu ſur de plus grandes meſures; outre que ce qu'il n'y a pas des Armées Françoiſes dans les Places, eſt retranché d'une maniere à ne pouvoir rien y ajouter. Les mouvemens du Prince Charles ont fait redoubler les précautions aux Généraux François des deux Armées qui ſont en *Alſace*, l'une commandée en chef par le Maréchal de Noailles, qui y eſt toute raſſemblée, à l'exception de quatre mille hommes qui campent dans les environs de *Germersheim* aux ordres du Comte de Baviere; & l'autre dont le Maréchal de Coigni a pris le 30. Août le commandement, que le Comte de Saxe lui a remis à *Holtmulheim*. Ce dernier fit partir tout de ſuite ſes équipages pour celle du Maréchal de Noailles, qui eſt poſtée en différens camps, & à portée de ſe prêter à l'autre, ſi le beſoin le demande. Ces deux Armées, par des renforts qu'elles ont reçus, paſſent actuellement les cent mille combattans.

Cinq jours avant que le Comte de Saxe ne quittât l'Armée qu'il a commandée en chef depuis la diſgrace du Maréchal de Broglio, il a écrit aux Cantons Suiſſes la Lettre que voici.

MAGNI-

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

XVI. Lettre du Comte de Saxe aux Cantons Suiſſes.

LE Chevalier d'Eſpagnac, Colonel au ſervice de S. M. T. C. aura l'honneur de vous remettre cette Lettre. Je l'ai commis auprès de vous pour ſavoir les choſes qui pourroient vous être agréables, & dans les circonſtances préſentes vous faire des aſſurances du déſir que j'ai de contenir les troupes du Roi que je commande, en bonne diſcipline, au cas que je fuſſe obligé, par les mouvemens de Monſieur le Prince Charles, de m'approcher de vos frontieres. Je ſuis toûjours, Magnifiques Seigneurs, dans la perſuaſion, que vous avez pris des meſures qui conviennent à d'anciens & fidéles Alliés de la France, pour être en état de vous oppoſer, avec des forces ſuffiſantes, aux entrepriſes que pourroient faire les troupes de Monſieur le Prince Charles, pour violer vôtre neutralité, & je n'ai point voulu donner croyance à ceux qui m'ont aſſuré que vos frontieres n'étoient pas aſſez en état de défenſe, connoiſſant vôtre ſageſſe, vos lumieres ſur la guerre, & la fidélité que vous avez à vos engagemens. Dans cette confiance j'ai l'honneur de vous aſſurer, que je ne déſire rien tant que des occaſions de vous convaincre de la ſincérité des ſentimens avec leſquels je ſuis &c. Au Camp de Heiſſern le 26. Août 1743.

La Diette générale des Suiſſes avoit fait de ſon côté une Lettre au Prince Charles, & ce Prince y a répondu à tous les points, marquant qu'il avoit ordre précis de ne point troubler le repos des Cantons, mais de les laiſſer joüir de leur neutralité.

Son Alteſſe Séréniſſime, non-obſtant le mauvais

XVII. *Le Prince Charles dans l'Iſle de Rheinmarckt.*

vais ſuccès qu'eut le Prince de Waldeck vis-à-vis du *Petit-Landau* la nuit du 3. au 4. Septembre, ne laiſſa pas de paſſer le *Rhin* ſur un pont qu'elle avoit fait conſtruire au-deſſus de *Briſach*, & qui aboutiſſoit à l'Iſle de *Rheinmarckt*, dans laquelle elle prit poſte avec dix à onze mille hommes, entre le Fort *Mortier* & *Briſach*, malgré le feu continuel que les François faiſoient de leurs Batteries. Les Autrichiens trouverent l'Iſle abandonnée, à la réſerve d'une Redoute, où il y avoit encore du monde qui s'en retira auſſi. Le Prince, pour profiter du ſuccès avec lequel il avoit exécuté ce paſſage, fit tranſporter dans l'Iſle une partie de ſon Artillerie, pour la mettre en batterie. Un grand nombre de travailleurs fut auſſi employé à aſſembler ſur le *Geiſwaſſer* les matériaux néceſſaires pour y jetter un Pont, afin de paſſer, s'il étoit poſſible, le dernier bras du *Rhin*, & d'aſſembler l'Armée ſur l'autre bord du fleuve. Ces travaux ont été continués avec ſuccès juſqu'au 9. que la tête de Pont fut finie, garnie de pluſieurs piéces de canon, & d'un nombre de troupes pour la défendre.

Pendant qu'on travailloit à cet ouvrage, les François éleverent deux Batteries de l'autre côté du petit bras du *Rhin*, où ils placerent huit piéces de canon, dont ils commencerent le 10. à battre les retranchemens des Autrichiens & la tête de Pont. Leur feu fut vif, mais ſans effet; au lieu qu'on leur répondit en ſorte que le lendemain ils n'avoient plus ſur chacune de ces deux Batteries que deux piéces de canon dont ils puſſent tirer. Voilà la principale manœuvre des Armées juſqu'au 14. Septembre, qu'elles étoient encore dans la même poſition, ſavoir,

du

du côté du Prince Charles, partie dans l'Iſle de *Rheinmarckt*, & partie le long du *Rhin* au-deſſus & au-deſſous du *Vieux-Briſach*, & celle du Maréchal de Coigni ſous le *Neuf-Briſach*. Ce Maréchal n'avoit pas encore pour lors jugé convenable de faire paſſer des troupes dans l'Iſle de *Rheinmanckt*, pour en déloger les Autrichiens; mais il faiſoit venir du gros canon de *Strasbourg*, afin de tâcher de les y obliger par une ſupériorité d'Artillerie. Cependant le bras du *Rhin* que ces derniers ont encore à paſſer, n'eſt pas large; & s'il n'étoit pas ſi rapide qu'il eſt, le paſſage n'en paroitroit pas ſi difficile. Mais nous nous en tiendrons à ce détail pour ce mois-ci, ſans en faire aucun des courſes que les Huſſars & Troupes irrégulieres des Autrichiens, qui ont continué vers l'*Alſace*, en paſſant & repaſſant le *Rhin* en divers endroits, faiſant du butin, & amenant des priſonniers. Mais 200. Pandoures s'étant avancés ſur la fin d'Août juſqu'à *Befort*, y ont eu du pire par un corps de Miliciens, qui étoit ſoutenu par des troupes réglées.

Nous laiſſerons auſſi l'Armée du Maréchal de Noailles dans ſa poſition retranchée, & qui eſt telle, qu'elle ne veut rien craindre de la part de l'Armée des Alliés, quoique celle-ci lui ſoit de beaucoup ſupérieure, ſur-tout depuis l'arrivée des Hollandois, dont la cinquiéme & derniere colonne a paſſé le 17. Septembre le *Rhin* à *Turcheim*, & l'a joint depuis. Cette Armée des Alliés ſemble ne s'être arrêtée juſques-là dans les environs de *Worms*, que pour attendre tout ce renfort. On verra préſentement, ſi elle ſe portera à aller forcer le Maréchal de Noailles dans ſes lignes.

Un cartel eſt fait entre les Alliés & les François,

çois, qui fixe à trois mois de paye la rançon de tous les priſonniers de part & d'autre depuis le Général juſqu'au ſimple Soldat. La rançon d'un Maréchal de France eſt fixée à 75. mille livres, & celle des autres Généraux & Officiers à proportion.

ARTICLE VIII.

Contenant la Naiſſance, & les Morts des perſonnes illuſtres, depuis le mois dernier.

Naiſſance. La Comteſſe de Solms-Laubach, épouſe du Comte de ce nom, & née Comteſſe d'Iſenbourg-Bierſtein, eſt accouchée d'un fils le 9. Août.

C'eſt-là l'unique naiſſance qu'on ait à annoncer; & aucun mariage.

Morts. Le 9. Août mourut à *Rome* le Cardinal Pic de la Mirandole, dans un âge avancé.

Le Pere Jean Baptiſte du Halde, de la Compagnie de Jeſus, connu par l'Hiſtoire qu'il a donnée de la *Chine*, & par les ſoins qu'il a pris pour l'Edition du Recuëil des Lettres édifiantes des Miſſionnaires de la même Compagnie, décéda le 18. à *Paris* dans la 70. année de ſon âge.

Le 19. Mademoiſelle du Maine mourut à ſon Château d'*Anet* près de Paris, d'une chute qu'elle avoit faite étant à la chaſſe. Elle étoit âgée de 35. ans ſept mois & quinze jours, étant née le 4. Decembre 1707. Cette Princeſſe, qui ſe nommoit Loüiſe-Françoiſe, étoit fille de Loüis-Auguſte de Bourbon, Duc du Maine, Prince légitimé de France, mort le 14. Mai 1736. & de Loüiſe-Benedicte de Bourbon, Princeſſe du Sang, fille de Henri Jules de Bourbon, Prince de Condé, & premier Prince du Sang.

Mr,

Mr. & Mtre Lieve Geelvink, Seigneur de Caſtricum, de Mynden, de Loosdregten &c. Bourguemaitre & Conſeiller de la Ville d'Amſterdam, & Directeur de la Compagnie des Indes Orientales, eſt mort le 22. à *Amſterdam* âgé de 68. ans.

Le Baron de Waſſenberg, Miniſtre du Roi de Suede à la Cour de Londres, mourut à *Nimegue* le 28. d'une attaque d'apoplexie.

Le 29. le Comte de Kerkado, Lieutenant-Général & Gouverneur de *Quimper* en Bretagne, mourut ſubitement dans la 87. année de ſon âge.

Le Baron de Schulenbourg, Brigadier dans le Corps des Hannovriens qui eſt à l'Armée des Alliés ſur le Rhin, eſt mort dans le même mois à *Francfort ſur le Mein* des bleſſures qu'il avoit reçues à l'affaire de *Detingen*.

La mort a enlevé à *Ferrare* le Marquis Abbati, Gouverneur des Armes.

Le 7. Septembre mourut à *Halle*, à l'âge de 75. ans le célébre Juriſconſulte Jean-Pierre de Ludevig, Conſeiller Privé du Roi de Pruſſe, Chancelier du Duché de Magdebourg & de l'Univerſité de Halle, & Directeur de la Faculté de Droit.

Le Prince de Lambeſc de la Maiſon de Lorraine, mourut le 8. à *Paris*, âgé d'environ 50. ans.

Le Lord Henri Paget, Comte d'Uxbridge &c. un des Membres du Conſeil Privé du Roi de la Grande Bretagne, mourut le 10. à ſa Terre de *Drayton*, dans le Comté de Middleſex.

Manufacture

Manufacture à vendre.

ON fait ſavoir que les trois quarts dans la Manufacture Royale de Fer-Blanc ſituée à Bain en Lorraine, eſt a vendre, avec les Bois, Terres, Prez, Jardins, autres Biens en dépendans, & Priviléges y annexés. Ceux qui en auront envie pourront s'addreſſer à ladite Manufacture, où on leur montrera le détail de toute l'Uſuine, & de ce qui en dépend, de même que les conditions de la Vente; à Remiremont, chez le Sieur Creſſant, Propriétaire de ladite Manufacture, & à Nancy, chez le Sr. Denizot, Procureur à la Cour, demeurant Ruë des Quatre Egliſes, où on recevra les miſes juſqu'au vingt-huit Octobre de la préſente année 1743. Auquel jour il ſera paſſé Contrat de Vente de ladite Manufacture, au plus haut Metteur & dernier Enchériſſeur.

AVIS.

LE Sieur François Henri, Apoticaire à l'Univerſité de Pont-à-Mouſſon, annonce qu'il a un remède infaillible pour guérir des trois ſortes d'hydropiſie, les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui en ſont attaquées, & qu'il en a guéri radicalement à Paris, à Nancy, à Pont-à-Mouſſon, & dans ſa dépendance, à *Metz*, & en pluſieurs autres endroits. Le remede, dit il, eſt portatif, & peut ſe conſerver deux à trois mois.

Comme

Comme nous faiſons volontiers uſage de ce qui peut-être de quelque utilité au Public, c'eſt avec le même plaiſir que nous en faiſons autant à l'égard de ce qui peut donner du ſoulagement aux malades.

FIN.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octobre 1743.

ARTICLE I. *Litterature.* Pag. 239
ARTICLE II. *Italie, Piémont & Savoye.* 251
ARTICLE III. *France.* 258
ARTICLE IV. *Eſpagne.* 267
ARTICLE V. *Angleterre, Hollande, & Pays-Bas.* 272
ARTICLE VI. *Nord.* 279
ARTICLE VII. *Allemagne.* 291
ARTICLE VIII. *Naiſſance, & Morts.* 312

Extractum extenſionis Privilegii Impreſſorii Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis, ad ſexennium.

EX Mandato Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis, omnibus & ſingulis Typographis ac aliis quibuſcumque Librariam negociationem exercentibus, ſeriò firmiterque inhibetur, ne quiſquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi ſoli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgenſi facultas data eſt) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suæ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis hæreditariorum fines, ſimili aliove charactere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos ſeu recudendos mittere, aut alibi etiam impreſſos adducere, vendere & diſtrahere clam ſeu palam, citrà ſuprànominati Andreæ Chevalier conſenſum, audeat vel præſumat, ſub pœnâ privationis quorumcumque exemplarium, & inſuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fiſco Cæſareo, & parti læſæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 8. Auguſti 1740. Infraſcripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. Jo. Ad. Comes de Metſch. Ad Mandatum Sacræ Cæſareæ Majeſtatis proprium. E. F. LIBER BARO DE GLANDORFF.